INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Rapport Financier

Présenté à l'AGM du 22 septembre 2015

Exercice 2014-2015

Table des matières

- **Attestation de la personne responsable,**

- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et Comptes annuels au 31 mars 2015,**

- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et Comptes consolidés au 31 mars 2015,**

- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,**

- **Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2015, avec :**

    - **Annexe 1 : Rapport social et environnemental et rapport de l'un des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.**
    - **Annexe 2 Tableau des 5 derniers exercices.**

- **Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société Innelec Multimédia - Article 117 de la Loi de Sécurité Financière - et rapport des Commissaires aux comptes sur ce rapport,**

- **Rapport du Conseil d'administration sur les bons de souscription ou d'options d'actions attribués au personnel et aux mandataires sociaux,**

- **Projet de résolutions soumises à l'AGM du 22 septembre 2015,**

- **Liste des administrateurs.**

Attestation du rapport financier annuel

Comptes au 31 mars 2015

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de I'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de I'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin, le 13 juillet 2015

Denis Thébaud

Président Directeur Général

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93500 Pantin Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

Mazars - SPCC
2, rue des Bourets
92156 Suresnes

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93500 Pantin Cedex

_____

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2015

_____

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction d'INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des titres de participation, des immobilisations incorporelles et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 1.3.1, 1.3.3 et 1.3.6 des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons, sur ces bases, procédées à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC	Deloitte & Associés
Bertrand MICHAU	Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA

SOCIETE ANONYME

45 RUE DELIZY
CENTRE D'ACTIVITES DE L'OURCQ
93500 PANTIN

ETATS FINANCIERS AU 31/03/2015

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/2015	Net 31/03/2014	Var.	Var. %
Concessions, brevets et droits similaires	4 414 101	4 117 649	296 451	355 378	(58927	(17)
Fonds commercial	174 738		174 738	174 738		
Autres immobilisations incorporelles	3 333 177	625 677	2 707 500	2 882 005	(172 694)	(6)
Immobilisations incorporelles en cours	1 812	0	1 812	0	1 812	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**7 923 830**	**4 743 327**	**3 180 502**	**3 412 122**	**(231 620)**	**(7)**
Installations tech., mat. et outil. industriel	2 861 437	2 425 517	435 920	414 634	21 286	5
Autres immobilisations corporelles	6 003 785	4 791 185	1 212 600	1 308 645	(96 045)	(7)
Immobilisations corporelles en cours	3 962		3 962		3 962	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8 869 185**	**7 216 702**	**1 652 482**	**1 723 279**	**(70 797)**	**(4)**
Participations et créances rattachées	15 472 897	3 628 866	11 844 033	12 133 873	(289 840)	2
Autres immobilisations financières	395 918	0	395 918	314 352	81 566	26
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***15 868 817***	***3 628 866***	***12 239 951***	***12 448 228***	***(208 274)***	***2***
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**32 661 832**	**15 588 896**	**17 072 936**	**17 583 630**	**(510 691)**	**(3)**
Stocks matières premières	63 292		63 292	65 051	(1 759)	(3)
Stocks marchandises	8 038 830	534 780	7 504 050	8 973 922	(1 469 872)	(16)
TOTAL STOCKS ET EN COURS	***8 102 122***	***534 780***	***7 567 342***	***9 038 974***	***(1 471 632)***	***(16)***
Avances et acomptes versés sur commandes	**1 162 644**		**1 162 644**	**191 475**	**971 169**	**507**
Clients et comptes rattachés	12 405 762	237 109	12 168 652	13 109 761	(941 109)	(7)
Autres créances	8 241 529		8 241 529	8 459 806	(218 277)	(3)
TOTAL CREANCES	**20 647 290**	**237 109**	**20 410 180**	**21 569 567**	**(1 159 387)**	**(5)**
Valeurs mobilières de placement	380 073	52 110	327 962	361 224	(33 262)	(9)
Disponibilités	6 798 521		6 798 521	6 024 507	774 014	13
Charges constatées d'avance	541 837		541 837	729 634	(187 797)	(26)
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS	**7 720 432**	**52 110**	**7 668 321**	**7 115 367**	**552 954**	**8**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**37 632 491**	**823 999**	**36 808 491**	**37 915 385**	**(1 106 894)**	**(3)**
Charges à répartir						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL GENERAL	**70 294 323**	**16 412 896**	**53 881 427**	**55 499 015**	**(1 617 588)**	**(3)**

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/04/2015	Net 31/03/2014	Variation	Var. %
Capital social	2 541 538	2 534 752	6 785	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 141 512	5 120 889	20 623	0
Réserve légale	253 475	253 475	0	
Autres réserves	252 796	252 796	0	
Report à nouveau	11 468 025	11 196 134	271 891	2
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**(1 507 326)**	**671 496**	**(2 178 822)**	**(324)**
CAPITAUX PROPRES	**18 150 020**	**20 028 317**	**(1 878 297)**	**(9)**
Provisions pour risques	19 009	2 700	16 309	604
Provisions pour charges	664 152	493 630	170 522	34
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**683 161**	**496 330**	**186 831**	**38**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 137 573	4 476 237	4 661 336	104
Emprunts et dettes financières divers	405 737	356 473	49 264	14
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	***9 543 310***	***4 832 710***	***4 710 600***	***97***
Avances et acomptes perçus	2 542 397	2 509 679	32 718	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 594 327	19 299 365	(3 705 038)	(19)
Dettes fiscales et sociales	2 663 698	3 212 774	(549 076)	(17)
Autres dettes	4 698 537	5 089 249	(390 712)	(8)
TOTAL DES DETTES DIVERSES	**22 956 562**	**27 601 388**	(4 644 826)	(17)
Produits constatés d'avance	5 973	30 588	(24 615)	(80)
Ecarts de conversion passif	0	0		
TOTAL DES DETTES	**35 048 245**	**34 974 368**	**73 877**	**0**
TOTAL GENERAL	**53 881 427**	**55 499 015**	**(1 617 588)**	**(3)**

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	NET AU 31/03/2015	NET AU 31/03/2014	Var.	Var. %
Ventes de marchandises	112 544 523	124 540 904	(11 996 381)	(9)
Production vendue (services)	1 384 972	1 473 956	(88 984)	(6)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**113 929 495**	**126 014 860**	**(12 085 365)**	**(9)**
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	452		452	
Reprises sur amortissements et prov., transferts de charges	657 248	795 268	(138 020)	(17)
Autres produits	249 608	335 952	(86 343)	(25)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**114 836 804**	**127 146 082**	**(12 309 277)**	**(9)**
Achats de marchandises	95 693 040	105 704 579	(10 011 538)	(9)
Variation de stock (marchandises)	1 345 474	1 006 147	339 326	33
Achats de matières premières et autres approvisionnements	101 359	133 928	(32 569)	(24)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	1 759	30 236	(28 476)	(94)
Autres achats et charges externes	8 285 895	8 127 734	158 160	1
Impôts, taxes et versements assimilés	915 911	1 034 300	(118 388)	(11)
Salaires et traitements	5 471 382	5 005 717	465 664	9
Charges sociales	2 377 049	2 255 790	121 258	5
Dotations aux amortissements sur immobilisations	879 835	912 201	(32 366)	(3)
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	643 618	525 350	118 268	22
Dotations aux provisions pour risques et charges	170 522	66 720	103 802	155
Autres charges d'exploitation	745 882	815 512	(69 629)	(8)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**116 631 730**	**125 618 218**	**(8 986 488)**	**(7)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 794 926)**	**1 527 863**	**(3 322 789)**	**(217)**
RESULTAT FINANCIER	**1 287 666**	**(625 592)**	**1 913 258**	**(305)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(507 259)**	**902 270**	**(1 409 530)**	**(156)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(917 395)**	**241 496**	**(1 158 891)**	**(479)**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	82 671	472 270	(389 598)	(82)
RESULTAT NET	**(1 507 326)**	**671 496**	**(2 178 823)**	**(324)**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Calcul à partir du Résultat Net	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
Résultat net comptable	**(1 507 326)**	**671 496**	**(2 178 823)**	**(324)**
+ Dotations aux amort et provisions sur immobilisations	879 835	912 201	(32 366)	(3)
+ Dotations aux amort et provisions sur actif circulant	643 618	525 350	118 268	22
+ Dotations aux amort et provisions pour risques et charges	170 522	66 720	103 802	155
+ Dotations aux amort et provisions des charges à répartir				
- Reprise sur amortissements et provisions d'exploitation	(524 726)	(618 169)	(93 443)	(15)
+ Dotations aux amortissements et provisions – éléments financiers	828 109	273 362	554 747	202
- Reprise sur amortissements et provisions – éléments financiers	(2 401 372)		2 401 372	
+ Dotations aux amortissements et provisions – éléments exceptionnels	19 009	2 700	16 309	604
- Reprise sur amortissements et provisions – éléments exceptionnels	(2 700)		2 700	
- Produit des cessions d'éléments d'actif	(2 400 000)	(2 134 728)	265 272	12
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	3 230 436	2 104 169	1 126 267	53
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	**(1 064 594)**	**1 803 102**	**(2 867 696)**	**(159)**
+ Produits des cessions d'éléments d'actif immobilisé	2 400 000	2 135 000	265 000	12
+ Augmentation des capitaux propres	27 409	34 495	(7 086)	(20)
+ Augmentations des dettes financières	4 975 000	1 005 000	3 970 000	395
Total des Ressources	**6 337 815**	**4 977 597**	**1 360 218**	**27**
- Distributions	(398 378)	(406 502)	8 124	(2)
- Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé	(1 992 488)	(5 235 000)	3 242 512	(62)
- Remboursement des dettes financières	(2 092 269)	(2 247 000)	154 731	(7)
Total des Emplois	**(4 483 135)**	**(7 888 502)**	**3 405 367**	**(43)**
Variation nette du fonds de roulement	**1 854 680**	**(2 910 905)**	**4 765 585**	**(164)**
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**2 840 422**	**(5 159 000)**	**7 999 422**	**(155)**
Variation de la trésorerie (*)	**(985 743)**	**2 248 095**	**(3 233 837)**	**(144)**

Cf. détail variation trésorerie au 31/03/15 ci-dessous

	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Valeurs mobilières de placement	380 073	361 224
+ Disponibilités	6 798 521	6 024 507
- Concours bancaires	-3 850 448	-2 071 842
Trésorerie nette hors effets escomptés non échus	**3 328 146**	**4 313 889**
- Effets escomptes non échus	-1 756 874	-3 037 374
Trésorerie nette avec effets escomptés non échus	**1 571 272**	**1 276 515**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2015 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2014 au 31/03/2015.
Le total du bilan avant répartition est de 53 881 427 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 113 929 495 euros.
Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 Juin 2015.

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement ANC 2014-03.
Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées dans l'annexe les informations significatives.

1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite, l'évaluation des titres de participation, la valorisation des actifs incorporels à long terme, l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés, ainsi que sur les RRR à obtenir et à émettre.

1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1. Immobilisations

<u>Immobilisations incorporelles :</u>

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Concessions, brevets, licences	L	2 ans	50,00%
Plate-formes Internet	L	3 à 5 ans	33,33% à 20%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2015, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.
Au 31 mars 2015, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L	4 à 8 ans	25,00% à 12,50%
AAI divers	L	10 ans	10,00%
Matériel de transport	L	5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	D	5 ans	35,00%
Mobilier	L	10 ans	10,00%

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est relevé sur un actif de la société, un test de valeur est effectué et une dépréciation est calculée s'il y a lieu.

Concernant la participation Innelec Services qui détient les marques Ultima, Virtua, Difintel et Je Consoles, ainsi que les titres Jeux Video & Co, une provision pour dépréciation de 647 Keuros a été comptabilisée au 31 mars 2015 à la suite de tests de valeur.
La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.
La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffres d'affaires annuels.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la provision augmente de +54 keuros.
Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 844 keuros.
Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 646 keuros.

Concernant la participation Xandrie, une reprise de provision de 79 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2015 sur la base de la juste valeur de Xandrie au 31 mars 2015. Au 31 mars 2015, il n'existe pas de provision sur les titres Xandrie.

En date du 30/3/2015, Innelec Multimedia SA a cédé 1 000 000 d'actions Xandrie pour un montant de 2.4 millions d'euros.

La société Innelec Multimédia détient désormais 2,52% du capital de la société Xandrie et 5,37% du capital de la société Focus Home Interactive.

Concernant Focus Home Interactive, la plus-value latente sur les titres détenus pas Innelec Multimedia est de +941 Keuros au 31 mars 2015, sur base de la juste valeur de Focus au 31 mars 2015. Cette plus-value latente n'est pas prise en compte dans le compte de résultat d'Innelec Multimedia SA au 31 mars 2015.

1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat net de ristournes et les frais accessoires.

Les stocks de marchandises sont dépréciés référence par référence en fonction de leur obsolescence, leur potentialité de vente et leur taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les RRR à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux" et provisionnées au cas par cas.

1.3.4. Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée en vue de la régularisation des cours de bourse, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

1.3.6. Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2015 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 1,9 %.
La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge.
Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les non cadres et à 3% pour les cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 664 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 494 K€, un complément de provision a été constaté pour un montant de 170 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

1.3.7. Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

1.3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

1.3.9. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia
Innelec Technologies
Innelec Services
Jeux Vidéo & Co

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration au 1er avril 2013.

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe.
L'exercice clos au 31 mars 2015 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 222 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie.

Les filiales bénéficiaires ont reversé le supplément d'impôt à payer d'un montant de 150 K€.

Au 31 mars 2015, le déficit fiscal reportable est de 2 023 K€. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

1.3.10. Dividende

La société a procédé au versement d'un dividende de 0,25 € par action, soit un montant de 398 K€.

1.3.11. Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspond aux rémunérations éligibles du 1 avril 2014 au 31 mars 2015. Il a été constaté pour un montant de 173 210 Euros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice pour un montant de 173 210 Euros vient en diminution des charges d'exploitation, il se décompose de la façon suivante :

- Le CICE de l'année civile 2014 pour un montant de 174 886 Euros
- Déduction de la provision du CICE du 1er trimestre 2014 constatée au 31 mars 2014 pour un montant de 45 178 Euros
- La provision du CICE du 1er trimestre 2015 pour un montant de 43 503 Euros

Le produit du CICE relatif à l'année civile 2014 d'un montant de 174 886 Euros est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le produit du CICE a contribué à financer le développement des nouvelles activités.

1.4. Evènements significatifs

Le société Innelec Multimédia a réalisé les opérations suivantes sur la période du 1 avril 2014 au 31 mars 2015 :

En date du 30 mars 2015, Innelec Multimedia SA a cédé 1 000 000 de titres Xandrie pour un montant de 2,4 millions d'euros. A fin 3/2015, Innelec Multimedia SA ne détient plus que 2.52% du capital de la société Xandrie.

La société Innowear a été définitivement radiée du registre du commerce de Zürich le 30 mars 2015. La liquidation a généré un boni de 0,1 M€.

1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia SA continue ses actions en vue du développement des nouvelles activités telles que la cigarette électronique, la mobilité et les objets connectés.

1. Autres immobilisations corporelles

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	NET au 31/3/2015	NET au 31/3/2014
Installations générales, agencements	3 517 861	2 625 196	892 665	956 600
Matériel de transport	43 550	40 577	2 973	14 701
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 442 374	2 125 411	316 963	337 344
TOTAL	**6 003 785**	**4 791 185**	**1 212 600**	**1 308 645**

2. Participations et créances rattachées

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2015	NET au 31/3/2014
Participations (*)	13 614 494	3 628 866	9 985 628	11 620 490
Créances rattachées à des participations (*)	1 858 403		1 858 403	*513 383*
TOTAL	15 472 897	3 628 866	11 844 033	12 133 873

(*) cf détail provisions note 14.

3. Autres immobilisations financières

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2015	NET au 31/3/2014
Autres titres immobilisés	228	0	228	228
Prêts	73 750	0	73 750	0
Dépôts et cautionnements versés	321 940	0	321 940	314 124
TOTAL	395 918	0	395 918	314 352

4. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	4 250 094	193 778	29 771	4 414 101
Fonds de commerce (2)	174 738	0	0	174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0	3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	8 228	0	6 417	1 812
Installations techniques, matériel et outillage	2 969 486	103 698	211 747	2 861 437
Installations générales, agencements	4 111 411	225 372	818 922	3 517 861
Matériels de transport	43 550	0	0	43 550
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 612 586	112 344	282 556	2 442 374
Immobilisations corporelles en cours	0	3 962	0	3 962
Participations et créances rattachées	17 388 113	1 805 300	3 720 516	15 472 897
Autres titres immobilisés	228	0	0	228
Prêts	0	73 750	0	73 750
Dépôts et cautionnements versés	314 124	7 815	0	321 940
TOTAL	**35 205 741**	**2 526 019**	**5 069 928**	**32 661 832**

(1) Dont plate-formes Internet pour 2 623 K€
(2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€
(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

5. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	3 894 717	252 702	29 769	4 117 649
Autres immobilisations incorporelles	451 778	166 278	0	618 056
Sous-total immobilisations incorporelles	**4 346 495**	**418 980**	**29 769**	**4 735 705**
Installations techniques, matériel et outillage	2 554 851	82 412	211 747	2 425 517
Installations générales, agencements	3 154 811	234 393	764 008	2 625 196
Matériels de transport	28 849	11 727		40 577
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 275 241	132 320	282 151	2 125 411
Sous-total immobilisations corporelles	**8 013 754**	**460 854**	**1 257 906**	**7 216 702**
TOTAL	**12 360 249**	**879 835**	**1 287 676**	**11 952 407**

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	252 702	252 702		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
Sous-total immobilisations incorporelles	**419 980**	**419 980**		
Installations techniques, matériel et outillage	82 412	82 412		
Installations générales, agencements	234 393	234 393		
Matériels de transport	11 727	11 727		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	132 320	132 320		
Sous-total immobilisations corporelles	**460 854**	**460 854**		
TOTAL	**879 835**	**879 835**		

6. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

7. Créances clients et comptes rattachés

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2015	NET au 31/3/2014
Créances clients	10 176 148	237 109	9 939 039	11 003 008
Clients effets à recevoir	1 613 501	0	1 613 501	1 454 738
Clients douteux	353 935	0	353 935	382 289
Clients facture à établir	262 175	0	262 175	269 725
TOTAL	**12 405 762**	**237 109**	**12 168 652**	**13 109 761**

8. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2015	NET au 31/3/2014
Avances fournisseurs frais généraux	25 701	0	25 701	20 282
Fournisseurs RRR à obtenir	825 204	0	825 204	985 416
Fournisseurs avoirs à recevoir	4 623 817	0	4 623 817	5 845 384
Personnels et comptes rattachés	54 349	0	54 349	49 912
Organismes sociaux	3 773	0	3 773	4 150
Impôt société	276 557	0	276 557	151 487
Taxe sur la valeur ajoutée	2 208 244	0	2 208 244	1 328 511
Autres impôts et taxes	218 388	0	218 388	45 178
Débiteurs divers	5 496	0	5 496	11 224
Produits à recevoir	0	0	0	18 262
TOTAL	**8 241 529**	**0**	**8 241 529**	**8 459 806**

9. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2015	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 858 403	140 722	1 717 680
Prêts	73 750	0	73 750
Dépôts et cautionnements	321 940	1 404	320 536
Créances de l'Actif immobilisé	**2 254 093**	**142 126**	**2 111 966**
Clients douteux	353 935	353 935	
Autres créances clients	12 051 826	12 051 826	
Personnels et comptes rattachés	54 349	54 349	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 773	3 773	
Impôts sur les bénéfices	276 557	276 557	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 208 244	2 208 244	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	218 388	218 388	
Débiteurs divers	5 480 221	5 480 221	
Créances de l'actif circulant	**20 647 291**	**20 647 291**	
Charges constatées d'avance	541 837	541 837	
Total des créances	**23 443 221**	**21 331 254**	**2 111 966**

10. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2015	31/03/2014
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	19 337	34 925
Total créances rattachées à participations	**19 337**	**34 925**
Clients factures à établir	262 175	269 725
Total Créances clients et comptes rattachés	**262 175**	**269 725**
Fournisseurs RRR à obtenir	825 204	985 416
Fournisseurs avoirs à recevoir	4 623 817	5 845 384
Etat produits à recevoir	218 388	45 178
Divers produits à recevoir	0	18 262
Total autres créances	**5 667 409**	**6 894 240**
Intérêts courus à recevoir	0	0
Total disponibilités	**0**	**0**
TOTAL	**5 948 921**	**7 198 890**

11. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	64 817	97 973	89 584	73 206

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres	361 224	515 092	496 243	380 073
Provision des actions propres	0	52 110	0	52 110
Valeur nette	361 224			327 962

(*) Valeur comptable moyenne du titre 5.19 €. Cours de clôture 4.48 €

12. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2015	31/03/2014
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	518 672	453 491
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	23 165	276 143
TOTAL	**541 837**	**729 634**

13. Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	Au début de l'exercice	Crées dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	1 656 701	4 435	0	1 661 136
TOTAL		**1 656 701**	**4 435**	**0**	**1 661 136**

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/2014	**2 534 752**	**5 120 889**	**11 701 177**	**671 496**	**20 028 317**
Affectation en réserves			273 119	-273 119	0
Distribution de dividendes				-398 378	-398 378
Résultat de l'exercice				-1 507 326	-1 507 326
Augmentation de capital	6 786	20 623			27 409
Au 31/03/2015	**2 541 538**	**5 141 512**	**11 974 296**	**-1 507 326**	**18 150 020**

Bons de souscription actions	Nombre de bons	Prix de souscription en euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	Nombre de bons exerçables au 31/03/15	Nombre de bons exercés au 31/03/15	Nombre de personnes concernées
06/05/2008	16 800	16.58	06/05/2013	05/05/2015	14 800	0	18
07/07/2010	8 500	7.71	07/07/2015	06/07/2017	0	0	4
07/02/2012	2 000	8.63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	1
27/03/2012	3 000	5.95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	1

14. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges	2 700	19 009	2 700	19 009
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	493 630	170 522		664 152
Provisions pour risques et charges				
Total provisions pour risques et charges	**496 330**	**189 531**	**2 700**	**683 161**
Immobilisations incorporelles	7 622			7 622
Titres de participation et créances rattachées	5 254 239	775 999	2 401 372	3 628 866
Stocks et en-cours	410 382	534 780	410 382	534 780
Comptes clients	242 614	108 838	114 344	237 109
Actions propres	0	52 110	0	52 110
Total provisions pour dépréciation	**5 914 858**	**1 471 728**	**2 926 098**	**4 460 488**
TOTAL GENERAL	**6 411 188**	**1 661 259**	**2 928 798**	**5 143 649**

Dont dotations et reprises :	Exploitation	814 140	524 726
	Financières	828 109	2 401 372
	Exceptionnelles	19 009	2 700

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	479 007	0	156 915	322 092
Participation Difintel Espagne	10 000	0		10 000
Participation Inno Wear	1 221 450	0	1 221 450	0
Participation Xandrie	78 903	0	78 903	0
Participation Innelec Services	2 543 802	752 972	0	3 296 774
TOTAL provisions titres de participation	**4 333 162**	**752 972**	**1 457 268**	**3 628 866**
Créance rattachée participation Innowear	921 077	23 027	944 104	0
TOTAL provisions créances rattachées	**921 077**	**23 027**	**944 104**	**0**
TOTAL GENERAL	**5 254 239**	**775 999**	**2 401 372**	**3 628 866**

15. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit à un an maximum	3 850 448	3 850 448		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit à + de un an	5 287 125	1 537 456	3 675 919	73 750
Emprunts et dettes financières divers	73 750			73 750
Fournisseurs et comptes rattachés	15 594 327	15 594 327		
Personnels et comptes rattachés	657 631	657 631		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	685 175	685 175		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	937 834	937 834		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	383 057	383 057		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe	331 987	331 987		
Autres dettes	4 698 537	4 698 537		
Produits constatés d'avance	5 973	5 973		
TOTAUX	**32 505 848**	**28 682 429**	**3 675 919**	**147 500**

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice 4 975 000
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 2 093 638
Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (convenants) : NEANT

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
CIC	3.10%	3.16%	19/04/2011	25/04/2014	1 000 000	22 121
CIC	3.10%	3.16%	19/03/2012	15/03/2015	300 000	0
CIC	2.10%	2.10%	05/02/2013	05/02/2016	200 000	62 452
CIC	1.90%	1.94%	20/06/2013	20/06/2016	330 000	139 788
CIC	2.50%	2.55%	19/11/2014	15/11/2017	600 000	535 532
BECM	2.64%	2.70%	05/04/2011	05/04/2014	250 000	0
BECM	3.14%	3.20%	31/03/2012	31/03/2015	300 000	0
BECM	2.30%	2.40%	01/10/2013	10/08/2016	225 000	114 462
BECM	2.50%	2.62%	15/12/2014	30/11/2017	400 000	357 042
BNP PARIBAS	3.40%	3.46%	19/04/2011	27/04/2015	1 000 000	22 248
BNP PARIBAS	2.60%	2.68%	19/04/2011	22/04/2014	250 000	0
BNP PARIBAS	2.60%	2.60%	02/08/2012	13/11/2014	240 000	34 462
BNP PARIBAS	2.45%	2.52%	14/11/2014	28/10/2017	300 000	259 300
LCL	3.60%	3.65%	18/04/2011	27/04/2015	1 000 000	22 334
LCL	1.85%	1.85%	13/03/2014	13/03/2016	200 000	100 923
LCL	2.05%	2.05%	15/09/2014	15/09/2018	600 000	527 656
LCL	1%	1.09%	31/03/2015	31/03/2018	350 000	350 000
BPRNP	3.00%	3.13%	29/03/2012	30/03/2015	300 000	0
BPRNP	2.55%	2.70%	28/10/2014	21/10/2018	500 000	450 262
PALATINE	2.25%	2.33%	11/03/2014	11/03/2017	250 000	168 529
HSBC	5.86%	5.87%	01/08/2008	01/08/2014	800 000	0
BPI	3.33%	4.40%	20/06/2014	30/06/2021	1 475 000	1 475 000
SOCIETE GENERALE	2.25%	2.30%	18/08/2014	18/08/2018	750 000	640 625
TOTAL					**11 620 000**	**5 282 735**

16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2015	31/03/2014
Fournisseurs	13 149 368	17 194 103
Fournisseurs effets à payer	968 951	1 250 516
Acomptes fournisseurs rfa	0	39 454
Fournisseurs factures non parvenues	1 476 008	815 292
TOTAL	**15 594 327**	**19 299 365**

17. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2015	31/03/2014
Clients RRR à accorder	315 719	474 401
Clients avoirs à établir	4 246 381	4 540 207
Divers	5 512	0
Divers charges à payer	130 925	74 641
TOTAL	**4 698 537**	**5 089 249**

18. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Intérêts courus à payer	14 838	14 863
Total emprunts et dettes auprès établissement crédit	**14 838**	**14 863**
Fournisseurs factures non parvenues	1 476 007	815 291
Total fournisseurs et comptes rattachés	**1 476 007**	**815 291**
Dette provisionnée pour congés à payer	457 978	437 856
Dette provisionnée participation salariés	0	0
Dette provisionnée salaires et primes à payer	157 188	101 284
Charges sociales sur congés à payer	192 350	183 899
Autres charges sociales à payer	61 839	42 539
Charges fiscales sur congés à payer	12 502	11 953
Autres charges fiscales à payer	308 700	198 690
Taxe d'apprentissage à payer	8 925	8 232
Effet construction à payer	29 669	27 840
Formation continue à payer	23 260	19 957
Total dettes fiscales et sociales	**1 252 411**	**1 032 250**
Clients rrr à accorder	315 719	474 401
Clients avoirs à établir	4 246 381	4 540 207
Divers charges à payer	130 925	74 641
Divers	5 512	0
Total autres dettes	**4 698 537**	**5 089 249**
TOTAL GENERAL	**7 441 793**	**6 951 653**

19. Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Ventes de marchandises	84 402 516	94 759 288
Prestations de services	351 860	346 671
TOTAL France	**84 754 376**	**95 105 959**
Ventes de marchandises	28 142 007	29 781 616
Prestations de services	1 033 112	1 127 284
TOTAL Etranger	**29 175 119**	**30 908 901**
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	**113 929 495**	**126 014 860**

20. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	0
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	410 382	456 806
Reprise sur provisions dépréciation créances	114 344	161 363
Transfert de charges diverses	72 743	64 691
Transfert de charges assurance vie	0	40
Transfert de charges indemnité assurance	11 412	4 911
Transfert de charges remboursements assurance-crédit	40 115	107 454
Transfert de charges emprunt BPI-XANDRIE	8 252	0
TOTAL	**657 248**	**795 268**

21. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Electricité, Fournitures administratives et divers	465 244	310 497
Locations immobilières	979 090	966 208
Locations diverses et charges locatives	557 671	563 354
Entretien et maintenance	478 340	441 822
Assurances	525 302	572 197
Documentation et services extérieurs divers	143 406	139 428
Intérim et personnel extérieur	371 940	522 723
Honoraires et commissions	844 831	746 218
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	704 108	460 740
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	2 617 190	2 890 469
Frais postaux et de télécommunications	249 258	271 472
Services bancaires	203 871	144 669
Cotations et frais de recrutement	145 644	97 937
TOTAL	**8 285 895**	**8 127 734**

22. Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2015	Au 31/03/2014
Cadres	43	27
Agents de maîtrise et techniciens	36	24
Employés	66	90
Personnel extérieur	7	10
TOTAL	**152**	**151**

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 370k€
Au 31 mars 2015, les heures de formation acquises par les salariés au titre au droit individuel à la formation (DIF) et du Compte Personnel de Formation (CPF) représentent un total de 13 435 heures.

23. Résultat financier

RUBRIQUES	Au 31/03/15	Au 31/03/14
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations	33 831	60 758
Revenus des valeurs mobilières	0	4
Escomptes obtenus	428	13 667
Reprise provision risques et charges	2 165 554	0
Repr. provision dépréciation éléments financiers	235 818	0
Repr. provision dépréciation actions propres	0	0
Transferts de charges d'intérêts	34 540	0
Gains de change	55 797	3 640
Produits de cessions des valeurs mobilières	0	0
TOTAL PRODUITS	**2 525 968**	**78 069**

CHARGES FINANCIERES		
Dotation provisions risques et charges	0	0
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	775 999	273 362
Dot.provisions dépréciation actions propres	52 110	0
Intérêts emprunts, escomptes	375 529	422 527
Pertes de change	34 664	7 771
TOTAL CHARGES	**1 238 302**	**703 662**

RESULTAT FINANCIER	**1 287 666**	**-625 592**

La reprise de provision pour risques et charges de 2 165 554 euros correspond à la reprise de provision sur les titres et le compte courant Innowear. En effet, Innowear a été définitivement radiée du registre de commerce de Zürich le 30 mars 2015. Le passage à perte des titres et du compte courant Innowear est inclus dans les charges exceptionnelles, pour un montant de 2 057 408 euros.

24. Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	Au 31/03/15	Au 31/03/14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels divers (*)	165 741	208 516
Produits cessions immobilisations	2 400 000	2 134 728
Boni cession actions propres	0	34 855
Reprises provisions et transferts de charges	2 700	0
TOTAL PRODUITS	**2 568 441**	**2 378 099**

RUBRIQUES	Au 31/03/15	Au 31/03/14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités, amendes, dons	24 873	1 881
Rappels d'impôts	180 000	0
Perte sur créances irrécouvrables	0	0
Charges exceptionnelles diverses	7 235	22 331
Valeur comptable immobilisations cédées	3 230 435	2 104 169
Mali cession actions propres	24 284	5 522
Dotations amortissements et provisions	19 009	2 700
TOTAL CHARGES	**3 485 836**	**2 136 603**

RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(917 395)**	**241 496**

(*) Dont clients créditeurs non reconnus par les contreparties pour 165 K€.

Le produit de cession de 2 400 000 euros correspond à la cession de titres Xandrie. La valeur nette comptable des titres Xandrie cédés est incluse dans la « valeur comptable des immobilisations cédées » pour un montant de 1 117 709 euros. Par conséquent, le résultat exceptionnel inclut la plus-value de cession des titres Xandrie pour 1 282 291 euros.

25. Participation des salariés

Elle a été calculée selon les accords de droit commun. Aucune autre forme d'intéressement n'existe dans la société.

26. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(507 259)	94 344
Résultat exceptionnel (hors participation)	(917 395)	(11 673)
Résultat comptable (hors participation)	(1 424 654)	82 671

27. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
ACCROISSEMENTS		
Ecart de conversion actif	0	0
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	**0**	**0**

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés	0	0
ORGANIC	29 561	9 854
Taxe sur véhicules de société	0	0
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	29 669	9 890
TOTAL DES ALLEGEMENTS	**59 230**	**19 744**

28. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/15	Au 31/03/14
Effets escomptés non échus	1 756 874	3 037 374
Avals, cautions et garanties	0	0
TOTAL	**1 756 874**	**3 037 374**

Au 31 mars 2015, l'emprunt HSBC qui était soumis à des clauses de covenants est totalement remboursé.

29. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	11 295 142	2 319 352
Créances rattachées à participations	372 341	1 486 062
Total Immobilisations	**11 667 483**	**3 805 414**
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	501 329	12 023
Autres créances	32 741	0
Total Créances	**534 070**	**12 023**
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	331 987	73 750
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 169	0
Autres dettes	40 531	0
Total Dettes	**491 687**	**73 750**

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises	1 738 196	0
Prestations de services	4 277	145 514
Total chiffre d'affaires	**1 742 473**	**145 514**
Produits d'exploitation		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	42 294	0
Transfert de charge d'assurance	0	8 253
Total produits divers gestion	**42 294**	**8 253**
Produits financiers		
Intérêts des créances rattachées à participation	31 380	2 451
Transfert de charges d'intérêts	0	34 540
Total produits financiers	**31 380**	**36 991**
Achat de marchandises	0	1 452 167
	0	**1 452 167**
Autres achats et charges externes		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co	59 762	0
Prestations de services MDA	98 937	0
Charge d'assurance	0	8 253
Total autres achats et charges externes	**158 699**	**8 253**
Charges diverses de gestion courante		
Redevances licences de marques	497 877	0
Total charges diverses gestion	**497 877**	**0**
Charges financières		
Intérêts des dettes rattachées à participation	6 635	34 540
Total charges financières	**6 635**	**34 540**

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

30. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations (en K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	BRUT	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1 - Filiales (+ de 50 % du capital détenu)											
INNELEC SERVICES SAS AU CAPITAL DE 4 640 250 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	4 640	-190	99,99	9 962	6 665	252	0	498	-106	0	
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	-21	99,99	1 321	999	0	0	0	157	0	
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000 HKD 20/F, SUNNING PLAZA, 10 HYSAN AVENUE, CAUSEWAY BAY, HONG KONG	1	0	100,00	1	1	0	0	0	0	0	
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	10	100,00	1	1	6	0	99	1	0	
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1- Filiales non reprises en A a. Filiales françaises b. Filiales étrangères											
2- Participations non reprises au § A a. Dans les sociétés françaises											
FOCUS 11 Rue Cambrai 75019 PARIS	4 222	600	5,37	2 135	2 135	0	0	43 761	3 917	0	
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 6 187 617 EUROS 45 RUE DELIZY 93500 PANTIN	6 543	-520	2,52	185	185	1 475	0	1 162	-3 565	0	
b. Dans les sociétés étrangères											

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Mazars-SPCC
2, rue des Bourets
92156 Suresnes

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe, et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC	Deloitte & Associés
Bertrand MICHAU	Julien RAZUNGLES

GROUPE

INNELEC MULTIMEDIA

CENTRE D'ACTIVITE DE L'OURCQ
45 RUE DELIZY
93692 PANTIN CEDEX

COMPTES CONSOLIDES

ANNUELS

AU

31 MARS 2015

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
(En IFRS)

2014 / 2015

BILAN CONSOLIDE

Actif

En euros	notes	mars-15	mars-14
Goodwill	3.1	1 098 949	1 163 385
Immobilisations incorporelles	3.2	6 119 142	6 343 909
Immobilisations corporelles	3.3	1 875 188	1 968 850
Actifs financiers non courants	3.5	5 804 764	4 297 136
Actifs d'impôts différés	3.6	310 202	74
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Actifs non courants		**15 208 245**	**13 773 354**
Stocks	3.7	7 995 737	9 453 623
Clients	3.8	13 426 498	15 563 320
Autres créances	3.9	10 004 348	9 444 721
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	6 974 884	6 550 631
Actifs courants		**38 401 467**	**41 012 295**
TOTAL ACTIFS		**53 609 712**	**54 785 649**

Passif

En euros	notes	mars-15	mars-14
Capital	3.11	2 541 538	2 534 753
Réserves liées au capital	3.11	16 863 013	16 569 272
Réserves consolidées	3.11	-2 922 513	-3 447 306
Résultat consolidé groupe	3.11	84 755	667 166
Actions propres	3.11	-380 073	-361 225
Capitaux Propres Consolidés		**16 186 720**	**15 962 660**
Dont Intérêts Minoritaires	3.12	0	0
Provisions à long terme	3.13	683 160	496 329
Passifs financiers non courants	3.14	3 823 419	687 386
Autres dettes non courantes	3.5	0	0
Passif d'impôts différés	3.6	0	398 484
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	0	0
Passifs non courants		**4 506 579**	**1 582 199**
Provisions à court terme	3.13	0	0
Dettes fournisseurs	3.15	15 704 470	19 396 618
Passifs financiers courants	3.14	7 144 870	6 826 296
Autres dettes courantes	3.15	10 067 073	11 017 876
Passifs courants		**32 916 413**	**37 240 790**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**53 609 712**	**54 785 649**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2015 et 2014

En euros	notes	mars-15	mars-14	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	114 489 303	125 668 449	-11 179 146
Autres produits de l'activité	3.17	205 664	288 737	-83 073
Produit des activités ordinaires		**114 694 967**	**125 957 186**	**-11 262 219**
Prix de revient des ventes		97 024 351	105 821 874	-8 797 523
Marge brute		**17 670 616**	**20 135 312**	**-2 464 696**
Charges externes	3.18	-8 689 274	-8 717 142	27 868
Impôts et taxes		-1 175 069	-1 196 194	21 125
Frais de personnel	3.19	-8 658 517	-7 970 960	-687 557
Dotations aux amortissements	3.20	-920 927	-954 254	33 327
Dotations et reprises de provisions	3.20	-230 275	126 513	-356 788
Résultat opérationnel courant		**-2 003 446**	**1 423 275**	**-3 426 721**
% du CA HT		-1,75%	1,13%	
Résultat sur cession de participations consolidées	3.21		253 576	-253 576
Résultat sur cession de participations non consolidées	3.21	1 253 714		1 253 714
Résultat opérationnel non courant		**1 253 714**	**253 576**	**1 000 138**
Produits financiers	3.22	203 120	40 504	162 616
Charges financières	3.22	-329 578	-457 945	128 367
Résultat avant impôt		**-876 190**	**1 259 410**	**-2 135 600**
% du CA HT		-0,77%	1,00%	
Impôt sur les bénéfices	3.23	960 945	-402 530	1 363 475
Résultat des sociétés intégrées		**84 755**	**856 880**	**-772 125**
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	-189 714	189 714
Résultat net de l'ensemble consolidé		**84 755**	**667 166**	**-582 411**
% du CA HT		0,07%	0,53%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		**84 755**	**667 166**	**-582 411**
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		**0**	**0**	

Par action en euros	notes	mars-15	mars-14	var
Résultat de base, part du Groupe	3.26	0,05	0,41	-0,36
Résultat dilué, part du groupe	3.26	0,05	0,41	-0,36

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos aux 31 mars 2015 et 2014

En euros	31/03/2015	31/03/2014
Résultat net de l'exercice	84 755	667 166
Ecart de conversion	844	-125 975
Ecarts actuariels	-86 196	-19 982
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	627 130	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement	0	0
reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	**626 533**	**521 209**
dont, part du Groupe	626 533	521 209
dont, part des minoritaires		

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2015

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)

		31/03/2015	31/03/2014
Résultat net des sociétés intégrées		85	667
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:			
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)		888	1 053
- Reprises sur amortissements et provisions (1)		0	0
+ Variation des impôts différés		-969	9
+ Vnc des actifs cédés		-1 194	-209
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés		0	0
+ Amortissement écarts d'acquisition		0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence		0	190
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-1 190	1 710
Dividendes recues des sociétés mise en équivalence			
Stock	1 458		1 059
Clients	2 137		1 431
Autres créances	-560		2 329
Dettes fournisseurs	-3 692		611
Dettes fiscales et sociales	-548		-274
Autres dettes	-404		-850
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-1 609	4 306
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**-2 799**	**6 016**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
- Acquisition d'immobilisations		-2 123	-710
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		2 400	0
+ Dettes sur immobilisations		0	0
- incidence des variations de périmètres		-93	-29
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**184**	**-739**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-398	-406
Augmentation de capital en numéraire levée d'option		27	36
+ Souscription d'emprunts		5 049	1 005
- Remboursements d'emprunts		-2 094	-2 247
+ Cession acquisition nette actions propres		-43	-227
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**2 541**	**-1 839**
Variation de trésorerie		**-74**	**3 438**
Trésorerie d'ouverture nette(2)		1 441	-1 997
Trésorerie de clôture nette (2)		1 367	1 441

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant

(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2014 ci-dessous

	31/03/2015	31/03/2014
Disponibilités	6 975	6 550
Concours bancaires	-3 851	-2 072
Effets escomptés non échus	-1 757	-3 037
Trésorerie nette	**1 367**	**1 441**

Variation des capitaux propres

	capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conver-sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori-taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2013	**2 522**	**5 099**	**7 617**	**-127**	**622**	**15 733**	**0**	**15 733**
Affectation en réserves			216		-216	0		0
Distribution de dividendes (2)			0		-406	-406		-406
Résultat de l'exercice					740	740	0	740
Autres mouvements (3)	12	22	0	0	0	34		34
Ecart de Conversion			0	2		2		2
Actions propres			-226	0		-226		-226
Autres mouvements (4)			85			85		85
Capitaux propres au 31 mars 2014	**2 534**	**5 121**	**7 692**	**-125**	**740**	**15 962**	**0**	**15 962**
Affectation en réserves			342		-342	0		0
Distribution de dividendes (2)			0		-398	-398		-398
Résultat de l'exercice					85	85	0	85
Autres mouvements (3)	7	21	0	0	0	28		28
Ecart de Conversion				126		126		126
Actions propres			-43	0		-43		-43
Autres mouvements (5) (6)			426			426		426
Capitaux propres au 31 mars 2015	**2 541**	**5 142**	**8 417**	**1**	**85**	**16 186**	**0**	**16 186**

(1) = Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales
(2) Dont distribution sur actions propres
(3) Dividendes versés en actions
(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Xandrie et Xandrie Lab
(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre Innowear
(6) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2015.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2015.

Au 31 mars 2015, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2015.

Le groupe a appliqué par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes (cf note 3.33).

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2015 porte sur 6 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	10 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

** IG = Intégration globale*

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 31 mars 2015, la société Innowear a été liquidée.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2015.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ceux de la filiale Konix Interactive Limited en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

* Un caractère identifiable et séparable ;
* Le contrôle d'une ressource ;
* L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console, des fonds de commerce des magasins, des relations clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les fonds de commerce et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des évènements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1er avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est- à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.
En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.
Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs…), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :
Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.
La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.
La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.
Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.
Le taux d'actualisation retenu est de 9.0%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.
Il s'agit de données au 31 mars 2015 et non des données cibles.
S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels».
Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actif financier non courant

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.
Conformément à IAS 39, la juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.
Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.
Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2015 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,9 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 641 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 496 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 168 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.11 Passif financier

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

2.3.12 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE et JE VAPOTE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.
Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.13 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

2.3.14 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2015.

2.3.15 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31/03/2015, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.19. Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Valeur Brute	1 904 839	1 904 839	0
Dépréciation	805 890	741 454	64 436
Valeur nette	**1 098 949**	**1 163 385**	**-64 436**

Les principaux goodwills en valeur nette au 31 mars 2015 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2015			31/03/2014
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services (1)	883 759	571 856	311 903	311 903
Fonds de commerce (2)	856 828	193 116	663 712	728 148
Total	**1 904 839**	**805 890**	**1 098 949**	**1 163 385**

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 7 fonds de commerce.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 40 keuros.
Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 610 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 467 keuros.

La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31.03.2015 ont révélé une perte de valeur de 64 K€ comptabilisée au 31.03.2015.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2014	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2015
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 994 271	193 776	457 227	0	7 730 820
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184 483	0	0		3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours	8 228	0	6 415	0	1 813
Sous total valeurs brutes	**11 186 982**	**193 776**	**463 642**	**0**	**10 917 116**
Amort. des frais de recherche et développement	0	0	0		0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 395 835	245 850	457 227		4 184 458
Amort. des autres immobilisations incorporelles	447 238	166 278	0		613 516
Sous total amortissements	**4 843 073**	**412 128**	**457 227**		**4 797 974**
					0
Valeur nette	**6 343 909**	**-218 352**	**6 415**	**0**	**6 119 142**

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, de la marque DIFINTEL pour 410 K€, de la plate-forme internet pour 2 418 K€ ainsi que de logiciels.
(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2014	augmentations	diminutions	31/03/2015
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 987 300	103 698	211 747	2 879 251
Autres immobilisations corporelles	7 342 750	362 802	1 141 543	6 564 009
Autres immobilisations corporelles en cours	0	3 962	0	3 962
Total des valeurs brutes	**10 330 050**	**470 462**	**1 353 290**	**9 447 222**
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 569 099	83 053	211 747	2 440 405
Autres immobilisations corporelles	5 792 101	425 749	1 086 221	5 131 629
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Total des amortissements	**8 361 200**	**508 802**	**1 297 968**	**7 572 034**
Valeur nette	**1 968 850**	**-38 340**	**55 322**	**1 875 188**

Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Il n'existe pas d'actifs/passifs détenus en vue d'être cédés.

Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2014	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2015
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	3 981 520	940 694	0	1 146 312	3 775 902
Créances rattachées	102 550		1 491 658	0	1 594 208
Autres titres immobilisés	489		0	0	489
Autres immobilisations financières	369 380		81 713	4 568	446 525
Total Valeur brute des actifs financiers	**4 453 939**	**940 694**	**1 573 371**	**1 150 880**	**5 817 124**

Provisions dépréciations immobilisations financières	**31/03/2013**		**dotations**	**reprises prov.**	**31/03/2014**
Dépréciations des titres non consolidés	-156 802			144 442	-12 360
Actifs financiers nets non courants	**4 297 137**	**940 694**	**1 573 371**	**1 295 322**	**5 804 764**

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Focus	5,37%	3 074 767	0	3 074 767
Xandrie	2,52%	189 350	0	189 350
Chez Innelec Technologies				
Objectlive Soft	6,19%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	0	233 809
Numecent Holding ltd	1,09%	263 061	0	263 061
Chez Innelec Services				
As de Com	19,00%	1 900	0	1 900

Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	0	50 498	50 498
Déficits fiscaux reportables	0	674 376	674 376
Retraitements de consolidation	74	-414 746	-414 672
31-mars-15	**74**	**310 128**	**310 202**

Passifs d'impôts différés

Retraitements de consolidation (1)	434 777	-434 777	0
31-mars-15	**434 777**	**-434 777**	**0**

(1) Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 220 K€

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés conformément à IAS 12.

Note 3.7 Stocks

	31/03/2015			31/03/2014
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	63 292	0	63 292	65 051
Marchandises (1)	8 485 198	552 753	7 932 445	9 388 572
Total	**8 548 490**	**552 753**	**7 995 737**	**9 453 623**

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2015, une dotation de 552 K€ et une reprise de 429 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de - 123 K€ sur le résultat d'exploitation.

Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2015			31/03/2014
	Brut	**Prov.**	**Net**	**Net**
Clients et comptes rattachés (1)	13 663 606	237 108	13 426 498	15 563 320
Total	**13 663 606**	**237 108**	**13 426 498**	**15 563 320**
(1) dont EENE	*1 756 874*		*1 756 874*	*3 037 374*

Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2015			31/03/2014
	Brut	**Prov.**	**Net**	**Net**
Fournisseurs débiteurs	5 446 623	0	5 446 623	6 851 084
Créances sociales et fiscales	2 814 924		2 814 924	1 552 088
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	1 179 544	10 622	1 168 922	266 884
Charges Constatées d'avance	573 879	0	573 879	774 665
Total	**10 014 970**	**10 622**	**10 004 348**	**9 444 721**
dont				
A moins d'un an			10 004 348	9 444 721
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.10 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Disponibilités	6 974 884	6 550 631	424 253
Trésorerie brute	**6 974 884**	**6 550 631**	**424 253**
Effets escomptés non échus	-1 756 874	-3 037 374	1 280 500
Crédits spots	-3 850 541	-2 071 913	-1 778 628
Trésorerie nette	**1 367 469**	**1 441 344**	**-73 875**
Dette financière (hors crédits spots et hors intérêts courus)	-5 360 874	-2 401 373	-2 959 501
Endettement financier net	**-3 993 405**	**-960 029**	**-3 033 376**

Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 661 136 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 656 701	4 435		1 661 136
Total		**1 656 701**	**4 435**	**0**	**1 661 136**

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	64 817	97 973	89 584	73 206
Total	**64 817**	**97 973**	**89 584**	**73 206**

Innelec Multimédia détient 73 206 actions propres pour une valeur nette de 380 073 €, présentées en diminution des capitaux propres

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 24 septembre 2008, du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/14	nombre de bons exercés au 31/03/15	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2015
06/05/2008	16 800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	16 800	0	2 000	14800
07/07/2010	8 500	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	0	3 000	0
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2015, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

Résultat par action / dividendes

	31/03/2015	31/03/2014	31/03/2013
Capital social	2 541 538	2 534 753	2 522 479
Nombre d'actions	1 661 136	1 656 701	1 648 679
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,05	0,41	0,38
Dividende par action	**0**	**0,24**	**0,25**

(1) cf note 3.26

Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Provisions pour risques divers	19 009	2 700	16 309
Provisions pour charges (retraite) (1)	664 151	493 629	170 522
Total provisions pour risques et charges	**683 160**	**496 329**	**186 831**
Courant	0	0	0
Non courant	683 160	496 329	186 831
Total provisions pour risques et charges	**683 160**	**496 329**	**186 831**

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note **2.3.10**

Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Emprunts bancaires (2)	3 823 419	687 386	3 136 033
Emprunts (part à plus d'un an)	**3 823 419**	**687 386**	**3 136 033**
Passifs financiers non courants	**3 823 419**	**687 386**	**3 136 033**
Emprunts bancaires (1) (2)	1 537 455	1 717 009	-179 554
Emprunts (part à moins d'un an)	**1 537 455**	**1 717 009**	**-179 554**
Crédits spots	3 850 541	2 071 913	1 778 628
Effets escomptés non échus	1 756 874	3 037 374	-1 280 500
Passifs financiers courants	**7 144 870**	**6 826 296**	**318 574**
Total Passif Financier	**10 968 289**	**7 513 682**	**3 454 607**

(1) dont intérêts courus: 4 389 €

(2) voir note 3.22

Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 704 470	19 396 618	-3 692 148
Dettes fiscales et sociales	2 799 734	3 347 463	-547 729
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	7 267 339	7 670 413	-403 074
Total Autres dettes	**25 771 543**	**30 414 494**	**-4 642 951**
Dont			
A moins d'un an	25 771 543	30 414 494	
A plus d'un an			

Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2015		31/03/2014		Variation 03/15 et 03/14	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	5 152 019	4,50%	5 391 176	4,29%	-239 157	-4,44%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	96 743 461	84,50%	106 843 316	85,02%	-10 099 855	-9,45%
Logiciels professionnels et accessoires	5 037 529	4,40%	5 152 406	4,10%	-114 877	-2,23%
DVD + CD Audio (lecteurs + accessoires, et films	3 663 658	3,20%	5 328 342	4,24%	-1 664 684	-31,24%
e-cigarette	1 602 850	1,40%				
Mobilité et Produits connectés	2 060 807	1,80%				
Divers	228 979	0,20%	2 953 209	2,35%	-2 724 230	-92,25%
Total	**114 489 303**	**100,00%**	**125 668 449**	**100,00%**	**-11 179 146**	**-8,90%**

Note 3.17 Autres produits

	31/03/2015	31/03/2014	Variation 03/15 et 03/14
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	39 910	79 110	-39 200
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobililisée (2)	0	0	0
Autres produits (1)	165 754	209 627	-43 873
Total	**205 664**	**288 737**	**-83 073**

(1) dont 164 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2015	31/03/2014	var
Location immobilière	1 156 975	1 142 958	14 017
Location mobilière	432 292	448 151	-15 859
Charges locatives	143 498	132 875	10 623
Dépenses entretien et maintenance	489 088	450 851	38 237
Assurances	546 184	591 132	-44 948
Intérimaires et personnels extérieurs	312 177	536 761	-224 584
Transports	2 171 520	2 274 474	-102 954
Autres charges externes (1)	3 437 540	3 139 940	297 600
Total	**8 689 274**	**8 717 142**	**-27 868**

(1) Dont transfert de charges : 137 k€

Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014	var
Rémunérations du personnel chargées	8 658 517	7 970 960	687 557
Intéressement et participation	0	0	0
Avantages au personnel	0	0	0
Total	**8 658 517**	**7 970 960**	**687 557**

Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2015	31/03/2014	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	**920 927**	**954 254**	**-33 327**
Dotations aux provisions,nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	64 438	-28 843	93 281
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	118 283	-147 108	265 391
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	47 554	49 438	-1 884
Total dotations aux provisions	**230 275**	**-126 513**	**356 788**
Total	**1 151 202**	**827 741**	**323 461**

Note 3.21 Résultat opérationnel non courant

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Produits de cession de titres	2 400 000	2 357 745	42 255
			0
Valeurs nettes comptables sur cession de titres	-1 146 286	-2 104 169	957 883
Résultat opérationnel non courant	**1 253 714**	**253 576**	**1 000 138**

Note 3.22 Coût de l'endettement financier

	31/03/2015	31/03/2014	variation 03/15 et 03/14
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	58 677	40 504	18 173
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	58 677	40 504	18 173
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-294 550	-371 799	77 249
Résultat de change sur opération de financement	-35 028	-7 244	-27 784
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	144 443	-78 902	223 345
Coût de l'endettement financier brut	-185 135	-457 945	272 810
Total du coût de l'endettement financier net	**-126 458**	**-417 441**	**290 983**

Echéancier des passifs

	31/03/2015	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	5 360 874	1 537 455	3 749 669	73 750
Effets escomptés non échus	1 756 874	1 756 874		
Dettes fournisseurs	15 704 470	15 704 470		
Autres dettes	10 067 073	10 067 073		
Crédits spots	3 850 541	3 850 541		

Note 3.23 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2015	31/03/2014	var
Résultat avant impôt	**-876 190**	**1 069 696**	**-1 945 886**
Charge d'impôt théorique en France 33,33%	-292 063	356 564	-648 627
Total charge d'impôt théorique	**-292 063**	**356 564**	**-648 627**
Effet des différentiels de taux d'imposition	11 129	12 415	-1 286
Effet des différences permanentes	-440 018	90 085	-530 103
Effets des actifs d'impôts non reconnus	-239 993	-56 534	-183 459
Impôt consolidé (1)	**-960 945**	**402 530**	**-1 363 475**
Taux effectif d'impôt	**109,67%**	**37,63%**	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.24 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la société Innelec Multimedia poursuit la séparation de ses activités physiques et digitales. La société Innelec Multimedia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

Note 3.25 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2015	31/03/2014
Cadres	45	30
Agents de maîtrise	42	30
Employés	80	103
total	**167**	**163**

Note 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre d'actions en circulation	1 661 136	1 656 701
Moyenne pondéréé des levées d'options	0	0
Moyenne pondéréé des actions propres	-73 206	-64 817
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 587 930	1 591 884

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 587 930	1 591 884
Résultat net-part du groupe	84 755	667 166
Par action (€)	**0,05**	**0,42**

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2015	31/03/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 587 930	1 591 884
Résultat net-part du groupe	84 755	667 166
Par action (€)	**0,05**	**0,42**

Cf note 3.11

Note 3.27 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 369 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Nombre de bons de souscription
Denis THEBAUD	151	0	6	0
Nicolas BERTHOU	212	0	0	5000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.
Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Note 3.28 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

Note 3.29 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 482 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

Note 3.30 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2015, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

Note 3.31 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.
Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

Note 3.32 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 156 K€ au total.

Note 3.33 Interprétation IFRIC 21

Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation et de manière rétrospective l'interprétation IFRIC 21 relative à la comptabilisation des taxes.

Le bilan et le compte de résultat permettant de réconcilier les comptes présentés antérieurement et les comptes incluant le traitement rétrospectif d'IFRIC 21 sont repris ci-dessous.

BILAN CONSOLIDE

Actif *En euros*	**Présentation antérieure** **mars-14**	**IFRIC 21**	**mars-14**
Goodw ill	1 163 385		1 163 385
Immobilisations incorporelles	6 343 909		6 343 909
Immobilisations corporelles	1 968 850		1 968 850
Actifs financiers non courants	4 297 136		4 297 136
Actifs d'impôts différés	74		74
Titres mis en équivalence			
Actifs non courants	**13 773 354**		**13 773 354**
Stocks	9 453 623		9 453 623
Clients	15 563 320		15 563 320
Autres créances	9 464 752	-20 031	9 444 721
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 550 631		6 550 631
Actifs courants	**41 032 326**	-20 031	**41 012 295**
TOTAL ACTIFS	**54 805 680**	-20 031	**54 785 649**

Passif *En euros*	**Présentation antérieure** **mars-14**	**IFRIC 21**	**mars-14**
Capital	2 534 753		2 534 753
Réserves liées au capital	16 569 272		16 569 272
Réserves consolidées	-3 447 306		-3 447 306
Résultat consolidé groupe	739 749	-72 583	667 166
Actions propres	-361 225		-361 225
Capitaux Propres Consolidés	**16 035 243**	-72 583	**15 962 660**
Provisions à long terme	496 329		496 329
Passifs financiers non courants	687 386		687 386
Passif d'impôts différés	434 777	-36 293	398 484
Passifs non courants	**1 618 492**	-36 293	**1 582 199**
Dettes fournisseurs	19 261 484	135 134	19 396 618
Passifs financiers courants	6 826 296		6 826 296
Autres dettes courantes	11 064 165	-46 289	11 017 876
Passifs courants	**37 151 945**	88 845	**37 240 790**
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**54 805 680**	-20 031	**54 785 649**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En euros	Présentation antérieure mars-14	IFRIC 21	mars-14
Chiffre d'affaires, hors taxes	125 668 449		125 668 449
Autres produits de l'activité	288 737		288 737
Produit des activités ordinaires	**125 957 186**		**125 957 186**
Prix de revient des ventes	105 821 874		105 821 874
Marge brute	**20 135 312**		**20 135 312**
Charges externes	-8 717 142		-8 717 142
Impôts et taxes	-1 087 318	-108 876	-1 196 194
Frais de personnel	-7 970 960		-7 970 960
Dotations aux amortissements	-954 254		-954 254
Dotations et reprises de provisions	126 513		126 513
Résultat opérationnel courant	**1 532 151**	-108 876	**1 423 275**
% du CA HT	1,22%		1,13%
Résultat sur cession de participations consolidées	253 576		253 576
Résultat opérationnel	**1 785 727**	-108 876	**1 676 851**
Coût de l'endettement financier net	-457 945		-457 945
Autres produits et charges financières	40 504		40 504
Résultat avant impôt	**1 368 286**	-108 876	**1 259 410**
% du CA HT	1,09%		1,00%
Impôt sur les bénéfices	-438 823	36 293	-402 530
Résultat des sociétés intégrées	**929 463**	-72 583	**856 880**
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.	-189 714		-189 714
Résultat net de l'ensemble consolidé	**739 749**	-72 583	**667 166**

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activité de l'Ourcq
45 rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2015

Deloitte & Associés
136 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

MAZARS SPCC
2 Rue des Bourets
92156 Suresnes

INNELEC MULTIMEDIA
Société Anonyme
Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue de Delizy
93692 PANTIN CEDEX

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Convention de prêt avec XANDRIE**

Administrateurs concernés :
Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président de la S.A XANDRIE ;
Madame Christine FAURE ainsi que Messieurs Jean Pierre BOURDON, Christian TELLIER et Jean-Charles THEBAUD administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de la S.A XANDRIE.

Le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA a accordé un prêt de 1.475.000 euros à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt annuel est de 3.3% et la durée de 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital, suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2015.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2. **Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES**

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, les redevances facturées à INNELEC MULTIMEDIA pour un montant total de 404 615 euros HT se décomposent comme suit :

- Redevances fixes : 240.000 euros HT
- Redevances proportionnelles : 164 615 euros HT

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 4 574 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société JC Centrale absorbée depuis par INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Je Console.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 78 782 euros HT.

o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 8 523 euros HT.

3. Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2015 s'est élevé à 100 000 euros HT.

4. Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 482 152 euros hors taxes au titre des loyers,
- 66 456 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 101 236 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

Suresnes et Neuilly sur Seine le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés MAZARS SPCC

Julien RAZUNGLES Bertrand MICHAU

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Le 17 juin 2015

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2015 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur le contrôle interne. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

1 . Activité de la Société

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 114 M€ pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 126 M€.

Cette évolution se situe dans un marché en période de transition avec l'implantation d'une nouvelle génération de consoles. La baisse des ventes de jeux pour consoles d'ancienne génération n'est pas encore compensée par les ventes de jeux pour consoles de nouvelle génération, dans une période où les achats sont freinés par la poursuite des incertitudes de la crise économique.

Dans le même temps, Innelec Multimédia a renforcé la politique de diversification vers les accessoires de la mobilité, les objets connectés et l'e-cigarette sans que cela trouve encore une traduction significative dans l'évolution de notre chiffre d'affaires.

La répartition de notre chiffre d'affaires sur nos différents univers a été la suivante pour l'exercice:

- 84,5 % pour l'univers des consoles, jeux pour consoles et accessoires,
- 4,5 % pour l'univers des logiciels pour PC Grand Public,
- 4,4 % pour l'univers des logiciels professionnels,
- 3,3 % pour l'univers du DVD Vidéo, CD Audio, et divers,
- 1,8 % pour l'univers de la mobilité et des produits connectés
- 1,4 % pour l'univers de l'e-cigarette
- 0,1 % pour les autres produits.

La ventilation du chiffre d'affaires dans l'univers Consoles et Jeux est la suivante :

- Jeux Consoles 48,5 %,
- Consoles 37,1 %,
- Accessoires Consoles 14,4 %.

Et la répartition de notre chiffre d'affaires par types de clientèle se présente de la manière suivante :

- Commerce de proximité et revendeurs traditionnels : 25,2 %
- Grande distribution et Grands magasins : 58,1 %
- Multi-spécialistes : 6,9 %
- E-Commerce et vente à distance : 5,1 %
- Spécialistes e-cigarettes : 1,4 %
- Autres canaux de distribution : 3,3 %

1-1 Marge commerciale

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 15,5 Millions d'Euros contre 17,8 Millions d'Euros au cours de l'exercice précédent. Cette contraction de 2,3 Millions d'Euros résulte d'une part de la baisse du chiffre d'affaires et d'autre part d'un mix produits (consoles-jeux) défavorables.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à -1,8 Millions d'Euros. (+1,5 Millions d'Euros réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014). Concernant les investissements dans les nouvelles activités, l'impact sur le résultat d'exploitation est estimé à -1,6 M€.

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à +1,3 M€ au lieu de -0,6 M€ lors de l'exercice précédent. Le résultat financier de +1,3 M€ au 31 mars 2015 inclut notamment les reprises de provisions (sur titres et créances rattachées) liées à la finalisation de la liquidation de la société Innowear. Ces reprises de provision représentent 2,2 M€. Par ailleurs, une provision pour dépréciation des titres Innelec Services a été comptabilisée pour 0,6 M€.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève à -0,5 M€. Au 31 mars 2014, il était de +0,9 M€.

Le résultat exceptionnel est de -0,9 M€ au lieu de +0,2 M€ lors de l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel de -0,9 M€ inclut principalement le passage à perte de la société Innowear (-2,1 M€) ainsi qu'une plus-value de +1,3 M€ sur la cession de titres Xandrie.

L'impôt sur les bénéfices atteint 0,1 M€ en baisse par rapport à celui comptabilisé l'an dernier (0,47 M€).

Le résultat net (-1,5 Millions d'Euros) est inférieur au résultat atteint l'an dernier (+0,7 Millions d'Euros).

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2015 et avant répartition des bénéfices, un total de 18,2 M€, à comparer à 20,0 M€ au 31 mars 2014.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 9,1 M€ (4,4 M€ au 31 mars 2014). La part à moins d'un an représente 5,4 M€, la part de 1 à 5 ans 3,6 M€, et 0,1 M€ au titre de la part à plus de 5 ans. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la BPI a accordé un prêt de 1,5 M€ à Innelec Multimédia qui a ensuite accordé un prêt en compte courant à Xandrie pour le même montant.

Les immobilisations nettes représentent 17,1 M€ compte tenu d'une participation dans le capital de la société Focus Home Interactive de 2,1 M€ et d'un prêt accordé à la société Xandrie pour 1,5 M€.

Les stocks s'élèvent à 7,6 M€. Ils représentaient 9,0 M€ au 31 mars 2014. Le total de l'actif circulant s'élève à 36,8 M€ contre 37,9 M€ au 31 mars 2014. Cette évolution qui est une simple photographie au 31 mars 2015, s'explique principalement par la réduction des stocks.

2. Filiales et participations

A-Innelec Technologies

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les livres de notre filiale pour 263 K€.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette de 169 K€.

Au 31 décembre 2014, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 5,0 M€ (3,9 M€ au 31 décembre 2013) et un bénéfice net de 98,7 K€ (43,8 K€ au 31 décembre 2013). Nous avons décidé de reprendre la provision constituée sur la valeur des titres IDM à hauteur de 156 K€.

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 254 K€ à l'égard d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2015, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 6 K€ de charges. Après 163 K€ de produits financiers, dont 156 K€ de reprise de provision sur la participation IDM, le résultat net est de 157 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 864 K€.

B-Innelec Services

Innelec Services regroupe les activités de gestion de nos marques Virtua, Ultima, Difintel et Je Console regroupées sous l'enseigne Jeux Vidéo and C°. Au 31 mars 2015, le nombre de magasins sous nos marques s'élevait à 137, à comparer à 133 magasins au 31 mars 2014.

Le chiffre d'affaires d'Innelec Services est de 0,5 Millions d'Euros. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par Innelec Multimédia. Les

redevances (0,5 Millions M€ au 31 mars 2014) sont restées stables malgré l'entrée de 30 magasins Jeuxvidéo.fr au cours de cette année.

Le résultat d'exploitation est de +0,47 M€, identique par rapport à celui au 31 mars 2014. Il a été constitué une provision complémentaire de -0,41 M€ pour les titres Jeux Vidéo & Co filiale à 100% dont le résultat est négatif comme il sera expliqué plus loin. Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève 8,1 M€. La valeur résiduelle des titres jeux Vidéo and C° dans les comptes de la société est provisionnée à 81,4 %.

Dans ces conditions, le résultat courant avant impôts est de +0,044 Millions d'Euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de -0,1 M€ (-0,2 M€ au 31 mars 2014).

C-Jeux Vidéo & Co

Jeux Vidéo & Co regroupe 7 magasins détenus en propre : 3 magasins Ultima, 4 magasins Virtua.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élève à 2,70 M€, contre 2,76 M€ au 31 mars 2014.

Le résultat d'exploitation est de -0,64 M€, stable par rapport au 31 mars 2014. Le résultat net est de -0,41 M€. Au 31 mars 2014, le résultat net était de -0,44 M€.

Nous avons constitué une provision complémentaire pour dépréciation des titres Innelec Services chez Innelec Multimédia à hauteur de -0,7 M€. Nous tenons compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de nos marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2015, les titres Innelec Services détenus par Innelec Multimédia représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 2,7 M€. Ainsi, la valeur nette est de 7,3 M€.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir ses filiales Innelec Services et Jeux Vidéo and Co.

D-Innowear :

Ainsi qu'il l'a été annoncé, votre conseil a pris la décision en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité. La société Innowear a été définitivement radiée du registre du commerce de Zürich le 30 mars 2015. La liquidation a généré un boni de 0,1 M€.

E-Xandrie :

La Société Xandrie a été créée en février 2012 pour abriter la nouvelle activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 Euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et a reçu l'apport des activités Distribution

Digitale d'Innelec Multimédia pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de votre Assemblée du 14 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2014-2015, Xandrie a poursuivi ses travaux, en vue de la mise en place de la plate-forme de téléchargement Allbrary.

Différentes opérations ont eu lieu au cours de l'exercice et ont débouché au final sur une baisse significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie qui n'est plus que de 2,52 % au 31 mars 2015. En particulier, le 30 mars 2015, Innelec Multimédia a cédé 1 000 000 de titres Xandrie pour une valeur de 2,4 M€. Innelec Multimédia a ainsi réalisé une plus-value de 1,3 M€.

Par ailleurs, on se souvient du projet présenté par le Conseil aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2012 et qui visait à séparer en deux sociétés distinctes et indépendantes l'une de l'autre Innelec Multimédia et Xandrie. L'opposition des autorités du Ministère de l'Economie et des Finances avait bloqué l'opération.

Compte tenu de ces évolutions, Xandrie a été consolidé jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Innelec Multimédia. Au 31 mars 2014, elle est déconsolidée suite à l'échange de titres qui a ramené la participation d'Innelec Multimédia à 18,83 %. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014. Au 31 mars 2015, Innelec Multimédia ne détient plus de 2.52% du capital de Xandrie.

Xandrie est resté au cours de l'exercice en phase d'amorçage et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de -1,2 M€ comparé à -0,6 M€ l'exercice précédent. Suite à un inventaire, des charges exceptionnelles pour -2,5 M€ ont été comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015. Compte tenu notamment d'un crédit impôt recherche de +0,2 M€, le résultat net est de -3,6 M€, comparé à -0,4 M€ à fin mars 2014.

F-Focus Home Interactive :

A l'occasion de son désengagement dans Xandrie, Innelec Multimédia a pris une participation de 6,6 %, sans décaissement, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo en plein développement.

Focus Home Interactive a réalisé au 31 décembre 2014 un chiffre d'affaires consolidé de 43,7 M€ en progression de 69 % par rapport au 31 décembre 2013. Cela est dû principalement aux succès des nouvelles licences mais aussi au développement des anciennes. Focus Home Interactive réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires dans le téléchargement des jeux à la fois sur PC et sur consoles. 80 % de son chiffre d'affaires est réalisé à l'international. Sa filiale américaine a apporté cette année une contribution décisive à la croissance du chiffre d'affaires. Le résultat net consolidé est de 3,9 M€ en progression de 95 % par rapport au résultat au 31 décembre 2013.

Les perspectives de la société en 2015 se présentent sous un jour favorable. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre au 31 mars 2015 est de 6,3 M€ soit une progression de 65 %.

Le 11 février 2015, Focus Home Interactive a été introduite sur le marché Alternext Paris. Cette opération a été un grand succès car largement sursouscrite, ce qui a permis une introduction en haut de fourchette à 12,07 € par action. A ce jour, le cours se situe à 16,50 €. Rappelons que le prix d'acquisition pour Innelec Multimédia est de 9,10 €.

Compte tenu de l'augmentation de capital qui a eu lieu lors de l'introduction en bourse, et de la levée de stocks options par certains bénéficiaires, la participation d'Innelec Multimédia dans le capital de Focus Home Interactive est de 5,30 %.

G-Multimédia Distribution Afrique (M.D.A.)

M.D.A. a été créée en janvier 2014 et elle est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, M.D.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 1 090 000 Dirhams (102 K€), correspondant à des facturations de services à Innelec Multimédia.

Le résultat après impôts de M.D.A. est de +6 418 Dirhams (+0,6 K€).

H-Konix Interactive Limited

Cette société a été créée en juillet 2013. Elle est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2015, cette société n'a pas démarré son activité.

3. Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS. Sont intégrées Innelec Technologies, Innelec Services ainsi que la filiale de cette dernière Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique. La société Xandrie a été consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31 mars 2014, date à laquelle elle a été déconsolidée suite à l'échange de titres qui a ramené la participation d'Innelec Multimédia à 18,83 %. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014. Au 31 mars 2015, Innelec Multimédia ne détient plus que 2,52% du capital de Xandrie. Focus Home Interactive n'est pas consolidée et n'a pas vocation à l'être.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 114,5 M€ contre 125,7 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Le résultat opérationnel courant est de -2,0 M€ (+1,4 M€ au 31 mars 2014).

Au 31 mars 2015, le résultat opérationnel non courant correspond à une plus-value de +1,3 M€, réalisée sur la cession de 1 000 000 de titres Xandrie. Au 31 mars 2014, le résultat opérationnel non courant de +0,3 M€ correspondait à la plus-value résultant de l'échange de titres Xandrie contre des titres Focus.

Au 31 mars 2015, l'impôt sur les bénéfices est un produit de +1,0 M€. Il s'agissait d'une charge de -0,4 M€ au 31 mars 2014.

Notre résultat net consolidé part du Groupe s'élève à +0,08 M€ en réduction par rapport à celui atteint au 31 mars 2014 (+0,68 M€).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 16,2 M€ au 31 mars 2015 par rapport à 16,0 M€ au 31 mars 2014. L'actif non courant net à 15,2 M€ est en augmentation par rapport à l'année antérieure (13,8 M€).

L'endettement net du Groupe est de 4,0 M€ dont 1,8 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de 0,96 M€ au 31 mars 2014, dont 3,04 M€ d'effets escomptés non échus.

Le délai de recouvrement clients passe de 48 à 43 jours d'un exercice à l'autre et le délai de règlements des fournisseurs passe de 53 à 49 jours.

La rotation des stocks passe de 33 jours au 31 mars 2014 à 32 jours au 31 mars 2015. Il faut savoir que ces chiffres sont de simples photos à une date donnée.

4. Echéances Fournisseurs Innelec Multimédia (comptes sociaux)

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons le tableau des échéances fournisseurs suivant la décomposition à la date du 31 mars 2015 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Le deuxième tableau ci-dessous représente le même tableau pour l'exercice précédent clos le 31 mars 2014.

Tableau des échéances fournisseurs au 31 mars 2015

Échéances	Échéances au-delà de J-90	Échéances entre J-60 et J-90	Échéances entre J-30 et J-60	Échéances A J-30	Échéances A J+15	Échéances A J+16 et J+30	Échéances Entre J+31 et J+45	Échéances Entre J+46 et J+60	échéance Au-delà de J+60	Hors Échéance	Total Dettes Fournisseurs
401	- 8 296	11 475	- 12 317	2 826 943	1 369 394	3 935 214	2 151 849	2 416 773	-		12 691 034
403	1 415			-	967 537	-					968 952
Total à payer	**- 6 881**	**11 475**	**- 12 317**	**2 826 943**	**2 336 931**	**3 935 214**	**2 151 849**	**2 416 773**	**-**	**-**	**13 659 986**
Factures non parvenues 408						364 157		1 111 851			1 476 008
Total Fournisseurs	**- 6 881**	**11 475**	**- 12 317**	**2 826 943**	**2 336 931**	**4 299 371**	**2 151 849**	**3 528 624**	**-**	**-**	**15 135 994**

* Dont 458 333 € de fournisseurs débiteurs
* Ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant de 5 449 021 €
Ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances,

Tableau des échéances fournisseurs au 31 mars 2014

Échéances	Échéances au-delà de J-90	Échéances entre J-60 et J-90	Échéances entre J-30 et J-60	Échéances A J-30	Échéances A J+15	Échéances A J+16 et J+30	Échéances Entre J+31 et J+45	Échéances Entre J+46 et J+60	échéance Au-delà de J+60	Hors Échéance	Total Dettes Fournisseurs
401	- 193 899	- 47 718	223 962	2 357 624	1 667 602	4 625 521	3 209 925	5 174 678	-		17 017 695
403	1 415			-	1 248 146	955					1 250 516
Total à payer	**- 192 484**	**- 47 718**	**223 962**	**2 357 624**	**2 915 748**	**4 626 476**	**3 209 925**	**5 174 678**	**-**		**18 268 211**
Factures non parvenues 408							**578 062**	**237 230**			**815 292**
Total Fournisseurs	**- 192 484**	**- 47 718**	**223 962**	**2 357 624**	**2 915 748**	**4 626 476**	**3 787 987**	**5 411 908**	**-**	**-**	**19 083 503**

* Dont 176 K€ de fournisseurs débiteurs
* Ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant de 6 830 802 €. Ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances.

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe, hors la société Xandrie, n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et contraintes liés à l'environnement.

5. Informations sociales

Au 31 mars 2015, le Groupe Innelec Multimédia employait 166 personnes réparties entre 160 contrats à durée indéterminée, 6 contrats à durée déterminée et 1 stagiaire. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisions appel à 6 personnels extérieurs et intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 30 embauches alors que 27 personnes quittaient notre groupe.

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 285 564.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 8,6 M€, montant en hausse par rapport à l'exercice précédent y compris 208 K€ de CICE. Cette somme a été affectée aux efforts de formation du personnel et aux investissements.

Nous avons payé un total de 104 922 Euros de dépenses de formation et les salariés d'Innelec Multimédia SA n'ont reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2015, aucune participation légale.

Un ensemble plus complet d'information se trouve dans le rapport Social et environnemental en annexe 1du présent rapport.

6. Evolution de la situation 2015-2016

Le début de l'exercice en cours confirme la tendance observée au cours de l'exercice précédent qui tend à une croissance des ventes de jeux de nouvelle génération Nous pensons que le relais est en train de s'opérer grâce à une base installée de PS4 de Sony et de Xbox one de Microsoft.

Dans le même temps, les éditeurs annoncent des sorties de jeux de très bonne qualité et en nombre important pour les prochains mois. Le salon E3 qui se tient actuellement à Los Angeles confirme largement cette tendance. Des nouveaux accessoires apparaissent comme les lunettes de réalité virtuelle, et de nouveaux modes de jeux commencent à se développer. Tout ceci est de bons augures pour l'avenir même si cela mettra un certain temps à se mettre en place. Le marché reste dynamique et le syndicat des éditeurs de loisirs (SELL) prévoit une croissance de 8 % pour l'année 2015.

D'autre part, en ce qui concerne nos activités, nous savons qu'à côté de succès flatteur sur le marché de l'Ecig où il semble que les bons choix stratégiques ont été faits, nous savons que le marché des objets connectés va prendre plus de temps que ce que nous pensions pour vraiment décoller. Il y a un gros travail de notre part pour que nos clients arrivent à vendre le bon produit, dans le bon rayon et au bon prix.

Par ailleurs, nous avons mis en place une organisation commerciale plus performante et plus efficace. Nous allons franchir de nouvelles étapes dans l'élargissement de notre réseau Jeux vidéo and C°, et continuer notre marche vers la rentabilité de nos magasins internes.

Dans ces conditions et après les investissements faits dans nos nouvelles activités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, nous abordons cette exercice avec confiance et dynamisme.

Aucun autre événement majeur n'est intervenu au cours des premiers mois de l'exercice qui mérite d'être repris dans ce rapport.

7. Ratification de l'augmentation de capital :

Lors de la précédente Assemblée Générale qui s'est tenue le 18 septembre 2014, vous avez offert la possibilité aux actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en actions. Un certain nombre d'entre eux ont choisi cette possibilité ce qui a entrainé la création de 4 435 actions nouvelles de 1,53 Euros de nominal.

Dans ces conditions et comme votre Assemblée Générale du 18 septembre 2014 l'y a autorisé, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 décembre 2014, a constaté l'augmentation de capital qui découle de ses opérations : Le capital de la société passe de 2 534 753 € à 2 541 539 € .

Nous vous demandons donc de bien vouloir ratifier cette augmentation de capital et la modification des articles 6 et 8 de nos statuts :

Article 6 : ajouter la mention : « L'assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2015 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2014 à la suite de la création de 8 022 actions nouvelles en paiement du dividende afférent à l'exercice 2013-2014

Article 8 : « Le capital social est fixé à la somme de 2 541 539 Euros divisé en 1 661 136 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 Euros »

8. Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte de - 1 507 326 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 0,08 M €.

Nous vous proposons également d'affecter la perte sociale de l'exercice soit 1 507 326 € au compte report à nouveau qui sera réduit de 11 468 025 € à 9 960 699 €.

D'autre part, en dépit de nos résultats au 31 mars 2015, et pour affirmer notre confiance dans l'avenir, nous vous proposons de distribuer un dividende de 0,25 € par action, identique aux années précédentes, soit à concurrence de 396 982,50 €, étant entendu qu'il est tenu compte du fait qu'au 31 mars 2015 la société détenait 73 206 de ses propres titres et que celles-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

Le paiement du dividende sera prélevé sur le compte report à nouveau qui sera ainsi réduite de 9 960 699 € à 9 563 717 €.

En cas de paiement du dividende en actions, le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende, sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er avril 2015.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou, à son choix immédiatement supérieur complété d'une soulte qu'il versera.

Le dividende sera payé le 22 octobre 2015.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatif au capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la fiscalité correspondante.

Exercices	Dividendes nets	
2011-2012	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2012-2013	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2013-2014	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI

9. Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 26 875 € qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 €.

10. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 2)

11. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

L'ensemble des conventions réglementées que vous avez approuvé lors de notre précédente Assemblée Générale se sont poursuivies Il convient cependant d'en signaler

une nouvelle qui a été signée le 20 juin 2014 : Innelec Multimédia SA a accordé un prêt de 1 475 000 euros à la société Xandrie, qui était sa filiale à cette époque. Le taux d'intérêt est de 3,0% et la durée est de 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30/6/2021.

Votre Conseil, qui a approuvé cette opération, a considéré que la société Xandrie devait être soutenue dans sa phase de développement. On sait que dans la même période, diverses opérations d'augmentation de capital de Xandrie ont été mises en place.

Votre Conseil a considéré qu'il était préférable de mettre en place ce prêt plutôt que de souscrire à une augmentation de capital. Une telle décision aurait été contradictoire avec la volonté affirmée de séparer les activités de distribution physique et de distribution digitale. D'ailleurs, au 31 mars 2015, une nouvelle opportunité de désengagement s'est présentée. Votre Conseil l'a suivie et a pu dégager une importante plus-value de cession à cette occasion comme s'est signalé plus haut.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux administrateurs.

12 Répartition du capital social :

Au 31 mars 2015, le capital social de votre société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Groupe Thébaud	1 063 079	64,0 %	79,4- %
Innelec Multimedia	73 206	4,40 %	
Public	524 851	31,60 %	20,6- %
Total	1 661 136	100,00 %	100,00 %

Les actions détenues en propre l'ont été en vue de la régularisation du cours de bourse et dans le cadre du programme de rachat d'actions. Le prix moyen d'acquisition est de 4,48 €

Nous vous rappelons que l'article 16 des statuts de notre société prévoit l'attribution de droits de vote double de ceux conférés aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquels il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous précisons également qu'il n'existe pas dans notre société de Plan d'Epargne d'Entreprise ou Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Conformément à la Loi, et constatant que le personnel ne détenait pas 3% du capital social, nous avons demandé à votre Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 septembre 2014 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332-18 du Code du Travail.

La résolution présentée à l'Assemblée Générale n'a pas été adoptée.

Nous vous prions de trouver ci-dessous un tableau reprenant les diverses autorisations données par votre Assemblée Générale à votre Conseil d'Administration, et actuellement en vigueur.

Type d'opération	**Plafond autorisé**	**Prix maximum d'achat ou d'émission**	**Echéance de l'autorisation**
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	20 Euros	17 mars 2016
Emission d'actions et obligations avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital : 1 million d'Euros -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil d'Administration	17 novembre 2016
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	5% du capital y compris les bons déjà émis.	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	17 novembre 2016
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	30 000	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	17 novembre 2017

13. Administrateurs

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les administrateurs exercent les mandats suivants :

- Monsieur Denis Thébaud : Président Directeur Général d'Innelec Multimédia, Président de la SAS Innelec Technologies, Président de la SAS Innelec Services,

Président de la SAS Jeux Vidéo and Co, administrateur d'Acsys, Membre du Conseil d'administration d'I.D.M, Président du Conseil de surveillance de la SA Focus Home Interactive, Gérant de la société civile Nabuboto, Gérant de la société civile Participation Financière de l'Erdre, Gérant de la SCI Innobat, , Président de la SA Xandrie, Président de Numeric Pipeline, Gérant de M.D.A., Président de Konix Interactive Ltd .

- Monsieur Jean-Pierre Bourdon : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie, Président du Directoire de la SA Focus Home Interactive, CEO de Focus Home Interactive USA.

- Monsieur Christian Tellier : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie, Membre du Conseil de surveillance de la SA Focus Home Interactive.

- Madame Marie-Christine Fauré : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie.

- Madame Valérie Delpech : Administrateur d'Innelec Multimédia

- Monsieur Jean-Charles Thébaud : Administrateur d'Innelec Multimédia, Administrateur de la SA Xandrie.

Les administrateurs ne détiennent à ce jour aucune option de souscription ou d'achat d'action.

Votre Conseil a reçu la démission de Monsieur Pascal Rialland dont les nouvelles fonctions au sein de son Groupe ne lui laissaient plus le temps nécessaire de pour participer à ses travaux. Votre Conseil a enregistré avec regret cette démission et il tient à exprimer à Monsieur Rialland toute sa gratitude pour le travail accompli pendant toutes ces années.

Votre Conseil a coopté dans sa séance du 17 juin, 2015, Monsieur Albert Benatar, en remplacement de Monsieur Rialland. Monsieur Albert Benatar né le 9 décembre 1951 domicilié Avenue des Chalets, 2 Bruxelles 1180 Belgique 23183 Monsieur Benatar a une grande expérience dans le domaine de la distribution, et notamment à l'international et particulièrement en matière de marketing. Nous pensons qu'il apportera beaucoup à votre Conseil dans ces domaines, au moment où Innelec Multimédia élargit ses gammes de produits. Nous vous proposons de ratifier cette cooptation. Le mandat de monsieur Benatar prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2016, soit au terme du mandat que vous aviez conféré à Monsieur Rialland.

Monsieur Albert Benatar est par ailleurs Chairman of the Board de la société Netside.

Conformément à la loi nous vous précisons que les rémunérations brutes versées à Monsieur Denis Thébaud en tant que Président se sont élevées à 157 200 € au cours

de l'exercice clos au 31 mars 2015. Il ne lui a pas été versé de prime sur les objectifs réalisés au 31 mars 2014, en revanche, il a touché 6 000 € au titre des jetons de présence.

Il faut en outre préciser qu'il est mis à la disposition de Monsieur Thébaud, une voiture de fonction Peugeot de type 308 et qu'il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur de Monsieur Thébaud, s'il venait à quitter la société.

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué, a reçu un salaire global de 212 400 € dont 1 500 € au titre d'avantage en nature véhicule. Il dispose en effet d'une voiture de fonction de type Volvo.

Les administrateurs, Madame Fauré et Messieurs Rialland, Tellier et Bourdon, ont chacun reçu, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2013-2014, la somme de 6 000 €.

14. Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers

Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients important**s** ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clé de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistante du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large. .
A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement
A cette occasion, nous élargirons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

Gestion et présentation

Contrats avec les clients : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.
Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :
Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.
Le responsable logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.
Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du responsable logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.
Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.
Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

Risque lié à la gestion des actifs : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier et du responsable comptable et financier qui fournissent au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.
Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.
Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société
Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations / contrôle de gestion.

Risque lié au transport : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

15. Commissaires aux Comptes :

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos commissaires aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent à 155 400 € pour l'ensemble des sociétés du Groupe Innelec Multimédia consolidé, dont 117 300 € pour le Cabinet Deloitte et associés, et 38 100 € pour le cabinet Mazars-SPCC. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés de la société Innelec Multimédia et de ses filiales (uniquement le cabinet Deloitte).

16. Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à chacun de vos administrateurs, sous forme de jeton de présence, la somme de 6 000 Euros sans changement au titre de l'exercice 2014-2015.

17. Autorisation d'intervention sur le marché du titre :

Dans le cadre de l'autorisation d'intervention sur le marché du titre donnée par votre Assemblée et renouvelée le 18 septembre 2014, il a été acquis au cours de l'exercice 2014-2015, 97 793 actions (dont 7 472 au titre du programme de rachat d'actions) et vendu 89311 actions. 73 206 actions propres étaient détenues à la clôture de l'exercice pour un cours unitaire moyen de 4,48 €.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014 et elle arrive à l'échéance le 17 mars 2016.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 22 mars 2017 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital représentant, un programme d'un montant maximum de 1 858 140 €, compte tenu des 73 206 actions en propre détenues au 31 mars 2015.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait valable 18 mois soit jusqu'au 22 mars 2017.

Votre conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à vos votes.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Innelec Multimédia a été créé en 1983 et s'est installée au 45 rue Delizy en novembre 1989, soit 6 ans après sa création.

En assurant aux éditeurs l'accès à tous les circuits de distribution, en offrant aux revendeurs un catalogue unique de titres, une présence commerciale constante, des outils performants et une expertise marketing et logistique reconnue, la société a bâti les conditions d'un développement durable pour elle-même et les parties prenantes.

Cependant, l'entreprise est désormais face à de nouveaux enjeux. Depuis 4 ans, la baisse significative de ses marchés traditionnels et le regroupement de grandes enseignes, la conduisent à entamer une démarche de diversification de ses activités vers de nouvelles gammes de produits : les accessoires « gaming », la mobilité, les objets connectés et depuis peu la cigarette électronique. L'entreprise se déploie également à l'international pour toucher de nouveaux marchés.

Cette nouvelle stratégie et ces nouveaux business, prometteurs en terme de croissance, doivent permettre d'assurer la pérennité de la société tout en augmentant son indépendance vis à vis de ses fournisseurs, en augmentant ses marges et en attirant de nouveaux talents qui sauront consolider cette stratégie.

Quelques faits marquants illustrent cette présentation de l'entreprise pour l'exercice 2014 - 2015 :

- Le catalogue mobilité s'est développé avec plus de 350 nouvelles références.
- La marque Konix s'est enrichie de plus de 45 nouveaux produits.
- Grand buzz médiatique sur les objets connectés. Le marché démarre cependant très lentement.
- Création d'une division dédiée à la e-cigarette et aux e-liquides.

SOCIAL

L'accompagnement au quotidien et le développement des femmes et des hommes d'Innelec Multimédia est le cœur de la mission du service Ressources Humaines, qui agit dans ces domaines en cohérence avec la stratégie et les valeurs de l'entreprise. La politique de Ressources Humaines est déclinée autour de trois axes : porter le sens et les valeurs de l'entreprise, décliner dans sa composante humaine la stratégie d'Innelec Multimédia, assurer les fondamentaux de la fonction RH en y intégrant systématiquement l'accompagnement opérationnel des managers et le soutien au développement des carrières des collaborateurs.

I – EMPLOI

I. a - Effectif total et répartition des salaries, par sexe, âge et par zone géographique

Au 31 mars 2015, l'entreprise compte 147 salariés, 50 sont des femmes.
47.62 % des effectifs sont non cadres, 27.89% sont cadres et 24.49% sont agent de maitrises.
La plus grande partie des effectifs travaille dans la division ventes (41%). Vient ensuite la division logistique (28%), les services et supports (27%) et la direction (4%).

Le contrat à durée indéterminée et à temps complet demeure la règle. (6 CDD, 1 stagiaire et 4 contrats à temps partiel au 31 mars 2015).

Remarque / 4 contrats à temps partiel : ces contrats concernent des femmes non cadre dans des fonctions administratives. Il s'agit de temps partiel « choisi ».

Une légère hausse de l'effectif pour l'exercice 2014 – 2015 comme cela était prévue.

La forte évolution du nombre des agents de maitrise s'explique par l'évolution de l'ensemble des commerciaux itinérants du statut « Employé » au statut « Agent de maitrise ». Elle procède de la hausse du niveau des exigences et est soutenue par des formations indispensables au vue de la commercialisation des nouveaux des produits proposés.

La tendance pour l'exercice à venir sera marquée par plusieurs évènements :

- Intégration de salariés de l'entreprise SODIFA après sa fermeture afin d'optimiser l'organisation commerciale et du réseau Innelec Multimédia.
- En juin 2015, l'entreprise a été contrainte de procéder à des Licenciements économiques.

Ces actions se fondent sur la continuité des perspectives de développement et de diversification dans l'entreprise.

L'âge moyen des salariés de l'entreprise est de 40 ans.

La répartition selon les classes d'âge et les catégories se décline comme suit :

CATEGORIES	EMPLOYES	AGENTS DE MAÎTRISE	CADRES	TOUTES CATEGORIES
20 A 30 ANS	13	3	1	17
31 A 40 ANS	30	22	15	67
41 A 50 ANS	18	10	21	49
PLUS DE 51 ANS	9	1	4	14
TOUTES CATEGORIES	70	36	41	147
20 A 30 ANS	18,57%	8,33%	2,44%	11,56%
31 A 40 ANS	42,86%	61,11%	36,59%	45,58%
41 A 50 ANS	25,71%	27,78%	51,22%	33,33%
PLUS DE 51 ANS	12,86%	2,78%	9,76%	9,52%

Innelec Multimédia est située à Pantin, proche d'une station de métro et d'une station de RER, 73% des salariés résident sur Paris ou la Région Parisienne. Ils empreintent le plus souvent les transports en commun pour venir travailler.
La majeure partie des salariés hors de ce périmètre exerce une fonction de type « Commercial itinérant ». (25 « Commerciaux itinérants »)

I. b – Embauches et licenciements

29 recrutements ont été effectués au cours de l'exercice présenté, et 23 sorties de salariés.

Recrutements : 19 CDI et 6 CDD, 1 contrat de professionnalisation, 3 conventions de stage d'une durée supérieures à 2 mois.

L'entreprise a recruté un informaticien (reprise suite à un contrat de sous-traitance).

Parmi les sorties de salariés, on dénombre 10 démissions, 4 ruptures conventionnelles, 1 licenciement pour motif personnel, 3 fins de CDD, 2 ruptures en cours de période d'essai, 2 fins de stage et 1 licenciement pour impossibilité de reclassement pour inaptitude.

L'entreprise a recours de manière ponctuelle et modérée au travail intérim pour des remplacements et des besoins liés à la saisonnalité de son activité (l'activité est plus forte à Noël, en septembre et lors de sorties de jeux). Le recours à la main d'œuvre a été fortement maitrisé au cours de ces quatre dernières années afin de privilégier les emplois stables.

I. c – Rémunérations et leur évolution

La masse salariale brute 2013 d'Innelec Multimédia est de 4 939 292 euros, un chiffre stable par rapport à l'année précédente.

La masse salariale brute 2014 est de 5 238 177 euros, soit un chiffre en légère augmentation.

Cette augmentions est notamment expliquée par la montée en compétence exigée par la stratégie mise en place.

Pour la presque totalité des salariés de la société, la rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.
Chaque salarié se voit ainsi remettre une fiche d'objectifs mensuels dont la réussite aura un impact sur sa rémunération. Innelec Multimédia entend ainsi motiver et reconnaitre la performance ainsi que la contribution de chacun aux succès de l'entreprise.

Depuis 1998 l'entreprise a dégagé un bénéfice suffisant pour qu'une participation soit donnée aux salariés.

L'exercice 2012-2013 a permis le versement d'une participation correspondant à environ ¾ de mois de salaire pour tous les collaborateurs de l'entreprise.

Malheureusement, pas de versement pour l'exercice 2013-2014.

Deux principales raisons à cela :

- La baisse du chiffre d'affaires.
- Des efforts de réduction de coûts et d'augmentation des prix qui n'ont pas compensé la perte de marge nette de l'entreprise.

La politique de changement mise en place devrait porter l'amélioration progressive de la rentabilité et faire que l'entreprise soit de nouveau en capacité de verser une participation.

Innelec multimédia offre aux salariés la possibilité d'acquérir des chèques déjeuner. Elle participe à hauteur de 50% de leur valeur.

Tous les salariés bénéficient d'une assurance invalidité décès mais également d'une mutuelle santé.
La mise en place d'une mutuelle santé pour les salariés non cadres a été réalisée en 2014. La direction avait ainsi anticipé l'obligation légale de protéger tous les salariés de l'entreprise.

L'année 2015 est marquée par une portabilité légale élargie. La portabilité s'applique à tous les salariés pour le contrat de mutuelle santé ainsi que pour les garanties de prévoyance invalidité – décès, pour une durée maximale de 12 mois. (Sauf en cas de faute lourde ou de départ volontaire)

II – ORGANISATION DU TRAVAIL

II. a – Organisation du temps de travail

Innelec Multimédia applique une durée du travail de 162.50 heures mensuelles, soit 37.5 heures hebdomadaires à réaliser sur 5 jours ouvrés.

Dans le respect de l'évolution de la législation française, Innelec Multimédia a mis en place un accord 35 heures en 2001.

Les salariés de l'entreprise bénéficient d'une pause de 30 minutes par jour. (40 minutes pour les salariés situés à la logistique en raison de la localisation de leur lieu de travail par rapport aux salles de pauses.)
Ces pauses ne sont pas incluses dans le temps de travail effectif mais sont rémunérées.

Pour tous les services, un horaire a été aménagé, prenant en compte l'intérêt professionnel mais aussi le respect de la vie personnelle.

Un logiciel de gestion du temps de travail assure un suivi précis des heures et une gestion fiable des congés payés.

Une nouvelle version de ce logiciel, a été mise en place en début d'année.

Elle permet de déployer de nouvelles fonctions de plannings et de statistiques.

II. b – Absentéisme

Nous constatons un taux d'absentéisme de 4.71% pour l'exercice 2014 - 2015.

Les causes des absences liées à des arrêts de travail pour maladie représentent 63.44% des cas.
Les absences non-rémunérées 30.04% des cas, les congés de paternité 4.8% et les arrêts pour accident de travail ou de trajet 1.72%.

Il y a eu 8 congés de paternité pour cet exercice fiscal.

III – RELATIONS SOCIALES

III. a – Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social est une préoccupation de la direction de l'entreprise, qui outre les obligations légales, s'attache à entretenir un lien direct avec les salariés.
La direction cherche en permanence à connaitre les attentes, les souhaits et idées des salariés concernant le bon fonctionnement opérationnel de la société.

Innelec Multimédia est une société d'origine familiale. Ainsi, du fait de sa culture d'entreprise, le dialogue avec les salariés est endogène.

Conformément à la loi, les délégués du personnel ont un rendez-vous planifié chaque mois avec la direction, qui fait l'objet d'un compte rendu le cas échéant.
En cas d'absence de question, cette réunion est déplacée au mois suivant.

La direction considère le Comité d'Entreprise comme un véritable acteur de la vie économique de l'entreprise. En marge de ses attributions de gestion des œuvres sociales, il est régulièrement tenu informé sur les sujets suivants : formations, questions relatives à la marche générale de l'entreprise, conditions de travail …
Chaque réunion de CE fait l'objet d'un procès-verbal.

III. b – Bilan des accords collectifs

- Accord sur la participation

Un accord de participation a été signé le 21 octobre 1986 entre la direction d'Innelec Multimédia et le Comité d'Entreprise. Deux avenants ont depuis été rédigés afin de suivre la législation.

Cet accord a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation et de fixer la nature et les modalités de gestions de la participation :

Un minimum de 6 mois d'ancienneté est nécessaire pour le versement de la participation.
La répartition entre salariés se fait proportionnellement au salaire perçu dans les limites prévues par la loi.
Une proratisasion est effectuée si le temps de présence dans la société est inférieur à un an.
Le versement est réalisé le 1er jour du 5ème mois après la clôture de l'exercice.

- Accord sur le temps de travail

L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été réalisé en 2001.
Cet accord est toujours en vigueur dans l'entreprise même si Direction et CE y ont apporté certains aménagements.

IV – SANTE ET SECURITE

IV. a – Conditions de santé et de sécurité au travail

Le Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail se réunit chaque trimestre soit 4 fois par an.

En collaboration avec le médecin du travail de l'entreprise (AMET) et d'un prestataire (APAVE), il analyse les conditions de travail et les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs. Il veille au respect des prescriptions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées. A chaque réunion, sont notamment étudiées les circonstances et les causes des accidents du travail survenus dans l'entreprise.

Chaque réunion du CHSCT fait l'objet d'un procès-verbal. Tous les sujets évoqués sont ainsi consignés. Les rubriques « mesures réalisées » et « mesures à réaliser » notifient toutes les améliorations apportées dans l'entreprise et celles à venir. Ces rubriques permettent un suivi des solutions soumises par les membres du CHSCT et de leurs évolutions.

Des vérifications sont pratiquées à chaque session du CHSCT : extincteurs, thermographie, installations électriques, appareil de levage, désenfumage, détection incendie, porte coupe-feu (inscrite dans registre).

IV. b – Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité

Aucun accord n'est signé en la matière mais plusieurs éléments sont à mettre à l'actif de CHSCT.

L'entreprise a signé des contrats de partenariat avec les sociétés APAVE, SICLI, SIA pour être accompagnée sur la santé et sécurité de ses collaborateurs.

- Formation : une formation théorique et pratique avec évacuation des salariés est organisée deux fois par an.

  Des formations manipulation d'extincteur, sauveteur secourisme au travail … sont proposées régulièrement.

  Une année sur deux, le personnel de la logistique participe à une formation « Gestes & Postures ». (Solution qui prenant en compte les ressources et contraintes matériels du salarié permet d'éviter l'apparition de Troubles Musculo Squelettiques, de lombalgie et autres problèmes de dos dont souffrent 65% de la population en France)

- Aménagements de postes et conditions de travail : automatisation de certains postes, accroissement de la polyvalence et augmentation des temps de repos des employés de la logistique pour limiter l'exposition aux facteurs de pénibilité.

- Rénovation des locaux : sur le principe du « home-staging », la société a pour projet d'embellir ses locaux. Le premier département a avoir bénéficié de cette rénovation est le département de la logistique.

- Productions écrites :
  Protocoles de sécurités « Chargements & Déchargements », livret d'accueil et un plan de prévention pour le personnel extérieur ont été rédigés ou sont en cours de rédaction.
  Document Unique d'Evaluation des risques sur 7 unités de travail dernière mise à jour en 2013.

- Mesures préventives diverses pour améliorer l'ergonomie des postes : mise à disposition de gels désinfectants, de masques anti-poussière, chaussures de sécurité, cutters à lame rétractable, gants, visière de protection, sel de déneigement, blouses, casques anti-bruit ….
  Vaccination gratuite de prévention contre la grippe sur le site.
  Mise en place de 3 défibrillateurs dans l'entreprise.

- Travaux : installation de luminaires sur les quais de chargement, remise en état des sols à la « réception » de l'entrepôt, mise en place de radiateurs dans les entrepôts A & B …

IV. c – Accident du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Des taux de fréquence et de gravité relativement faibles sont constatés pour les exercices 2013 – 2014 et 2014 – 2015. Une tendance qui se confirme sur la durée.

Les accidents du travail survenus dans l'entreprise sont généralement peu graves. Ils ne sont que rarement suivis d'un arrêt de travail.

Exercice fiscal 2013 – 2014 :
- Taux de fréquence : 4.09
- Taux de gravité : 0.02

Exercice fiscal 2014 – 2015 :
- Taux de fréquence : 3.92
- Taux de gravité : 0.02

Aucune maladie professionnelle n'est à prendre en compte pour ces exercices.

V – FORMATION

V. a – Politiques misent en œuvre

Le budget formation a été de 51975 euros en 2014.

Cela représente 1435 heures.

84 salariés ont bénéficié d'une ou plusieurs formations.

La formation peut être analysée en plusieurs axes :

- Elle vise à sécuriser l'employabilité des salariés. Des formations « ventes » sont notamment organisées plusieurs fois par an afin d'éviter tout risque de déqualification face à un marché soumis à de constants changements : « Atelier de mise en pratique Commerciale », « Opérations commerciale », …

- Elle vise à la sécurité et à la santé des salariés : des formations « Gestes et Postures » ont été réalisées dans les départements de la logistique afin de donner à chacun la capacité de travailler en préservant sa santé, des formations « Sauveteurs Secouristes au Travail », «Manipulation des extincteurs », ...

- Elle vise à sécuriser la performance. L'entreprise veille à apporter les ressources nécessaires pour que les compétences des salariés correspondent au niveau d'exigence des postes : « Rôle d'entraineur et coaching collectif ».

- Elle vise à l'acquisition de nouvelles compétences techniques, à donner aux salariés les informations nécessaires pour une préhension des normes législatives : « Loi Hamon », « Fonctionnement de la e-cigarette », « Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne », …

La formation est un des moyens de la stratégie de l'entreprise.

Un salarié a réalisé un bilan de compétence au cours de la période.

Le projet de GPEC de l'entreprise vise à mettre en évidence les parcours d'évolution possible au sein de l'entreprise, à permettre à Innelec Multimédia de détecter les mobilités potentielles et veiller à leur préparation pour procéder rapidement et efficacement aux remplacements, s'adapter aux besoins, aux opportunités …

Une démarche qui procède en outre à accompagner et à responsabiliser les collaborateurs sur la réussite de leur trajectoire professionnelle.

Tous les 5 ans, Innelec Multimédia organise un séminaire de grande envergure dans le but de motiver et de fidéliser l'ensemble des salariés. L'historique, les valeurs, la culture et la stratégie de l'entreprise y sont rappelés et développés.

Réforme de la formation : Innelec Multimédia a lancé une campagne d'information sur la réforme mise en œuvre au 1er janvier 2014. Des notes de services ont été diffusées à tous les collaborateurs, notamment sur le Compte Personnel de Formation. Des articles lui sont régulièrement dédiés dans la newsletter de l'entreprise mise en place depuis novembre 2014.

VI – EGALITE DE TRAITEMENT

VI. a – Mesures prises en faveur de l'égalité entre Hommes et Femmes

Dans le cadre de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le travail, Innelec Multimédia applique plusieurs principes :

- interdictions des discriminations en matière d'embauche,
- absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière,
- information des salariés et candidats à l'embauche sur le harcèlement sexuel dans l'entreprise. (Affichage obligatoire et rappel dans le règlement intérieur de l'entreprise)

Les tableaux de reporting mis en place dans la société montrent certaines différences persistantes de représentation entre hommes et femmes dans certains services. Néanmoins l'entreprise est consciente que la promotion des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais représente aussi une chance. Elle s'efforce d'aller vers plus de mixité dans les équipes pour plus de performances, plus de force, et plus d'innovation.

Des articles visant à la sensibiliser et à promouvoir l'égalité Hommes Femmes sont rédigés par différents acteurs de la société pour la newsletter Innelec Multimédia.

VI. b – Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis septembre 2013, Innelec Multimédia ne compte plus de travailleur handicapé dans ses effectifs.

Il est entendu cependant que dans le cadre de nouveaux recrutements un partenariat pourra être réalisé avec des agences spécialisées pour favoriser l'arrivée de de personnes en situation de handicap dans l'entreprise.

Un salarié a récemment obtenu reconnaissance de son handicap. Sa prise en compte sera effective pour le prochain exercice 2015 – 2016. Un aménagement de son poste de travail est en cours de réalisation en accord avec différents acteurs de la médecine du travail.

D'autre part, l'entreprise a développé un partenariat avec des « Entreprises Adaptées » (Les longs Prés, Les ateliers de Hauts de Seine, …). Ces entreprises proposent des fournitures réalisées par des travailleurs handicapés de type ramettes de papiers.

Enfin, pour des missions ponctuelles, le service de la logistique fait appel à une agence intérim spécialisée. Des travailleurs en situation de handicap se voient ainsi confier différentes missions (pose de stickers, emballage, cartonnage …) lorsque l'activité se fait forte en fin d'année notamment. Cette action est par ailleurs appréciée par l'ensemble des salariés de la société.

VI. c – Politique de lutte contre la discrimination

Les discriminations en entreprise touchent principalement les femmes, les séniors, les jeunes, les salariés d'origine étrangère, en situation de handicap, ayant une orientation sexuelle atypique …
Innelec Multimédia est située en Seine Saint Denis, au carrefour de quartiers réputés sensibles. Naturellement, l'entreprise a suivi l'évolution de la société française et s'est toujours montrée en faveur de la diversité.

L'entreprise a notamment instauré un partenariat avec des écoles proches et accueille fréquemment des étudiants issus de minorités visibles. Des contrats sont proposés à l'issue des stages. Elle entend ainsi offrir une certaine égalité de chance quant à ses recrutements, au déroulement de carrière …

VII – PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Innelec Multimédia applique le code du travail et respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

ENVIRONNEMENT

Innelec Multimédia, entreprise « citoyenne du monde ».

« Nous défendons nos libertés face à la toute-puissance des états. Nous favorisons toutes actions qui permettraient aux états de se concentrer sur leurs missions essentielles.
Nous développons une activité respectueuse des ressources de la planète. »

Extrait de « GRANDIR ENSEMBLE 2011-2014 »

VIII – POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

VIII. a – Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnementale

Du fait de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités, les mesures environnementales reposent essentiellement sur des actions de maîtrise de la consommation d'énergie, de rationalisation de la consommation des matières type cartons et papiers et sur le tri et recyclage des déchets.

Différentes actions sont mises en œuvre dans le but de répondre aux questions environnementales et de sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise à ce sujet.

En outre, avec la mise en pratique de la diversification de ses activités, l'entreprise explore de nouvelles mesures environnementales pour le prochain exercice. Elles sont à d'étude dans l'unité de busines
« e-cig » et le département « Sourcing et Développement ».

VIII. b – Action de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre des réunions commerciales bi-mensuelles, des consignes « Eco-conduite » sont régulièrement transmissent.

Il est demandé aux Commerciaux Itinérants d'adopter une conduite souple, pas d'accélérations brusques, utilisation du frein moteur, respecte les limitations de vitesse …
Tous les véhicules sont équipés de régulateur de vitesse.
Un tableau a été présenté, mesurant le rapport entre l'énergie dépensée pour rouler plus vite et le gain de temps obtenu. Il démontre le faible bénéfice obtenu en roulant à une vitesse excessive. La prise de risque est inutile.
Les changements de pneus ne sont plus inclus dans les contrats de location de voiture, autre moyen de pression et de sensibilisation pour avoir un comportement responsable sur la route.

Il est également préconiser de regrouper les rendez-vous par zone géographique et de séjourner à l'hôtel pour éviter de multiplier les aller retours entre domicile et lieu de rendez-vous.
Tous les véhicules sont équipés de GPS afin que les trajets soient les plus rationnels possibles.
Les commerciaux possèdent 3 cartes essences. Inutile donc de réaliser des kilomètres superflus pour atteindre une station essence spécifique.

VIII. c – Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le poste de charge pour le parc de chariots électriques est désormais situé à l'extérieur des bâtiments de l'entrepôt.

Un audit sur les dégagements d'hydrogène a été accompli.

Une étude sur la détermination des zones à risque d'explosion s'est achevée en 2011.

IX – POLLUTION ET GESTION DES DECHETS

IX. a – Les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

La gestion et le tri des déchets se font grâce à une machine industrielle. Les balles de carton et papier sont achetées par une entreprise partenaire qui recycle ces éléments.

Nos matériaux en ferrailles sont transmis à des prestataires spécialistes de leur réutilisation.

Les néons de la société sont repris par le spécialiste EXILITE.

X – UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

X. a – Consommation de matière première et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

En 2013, la société a mis en place un réseau de partage d'impressions. Cela permet une forte diminution de la consommation de cartouches d'encre.
Les impressions sont systématiquement en recto verso pour la réduction de l'utilisation papier.

Dématérialisation des titres restaurant : un succès pour les commerciaux itinérants depuis le mois de mai 2014. Un bénéfice en termes d'envoi et de consommation de papier. Le dispositif pourrait être étendu à plus de salariés.

Dans une logique d'amélioration continue :
Des réflexions sont menées sur la possibilité de mettre à disposition des employés des containers de récupération pour les piles et ampoules usagées et sur la possibilité de supprimer les factures « papier » pour les remplacer par des factures électroniques.

X. b – Consommation d'énergie

Pour l'exercice 2014- 2015, la consommation d'électricité est de 723 431 kWh sur le site de l'entreprise.
(Bureaux et entrepôts)
Cet indicateur sera régulièrement suivi.

L'éclairage de l'accueil entièrement renouvelé ne comporte plus que des ampoules LED, sensiblement moins énergivores.

Des campagnes et consignes sont menées fréquemment auprès du personnel pour que chacun soit vigilant quant à l'utilisation de la lumière. Les lumières de bureau sont éteintes chaque soir et les ordinateurs fermés.

Climatisation et chauffage ne fonctionnent que pendant les heures d'ouverture de l'entreprise.

XI – CHANGEMENT CLIMATIQUE

XI. a – Rejets des gaz à effet de serre

Rationnaliser et optimiser le transport des marchandises :
Le choix des prestataires de transport est fait selon les volumes à charger afin déviter le gaspillage.
La direction du département logistique s'est entretenue avec la société « Vert chez nous » pour un transport par péniche ou vélo pour des petites distances sur Paris. Faire appel à cette entreprise n'est toutefois pas envisageable dans l'immédiat. Les délais de livraison sont excessifs.

Notre collecte de marchandises est effectuée dés 14 heures grâce à une remorque à quai. Elle permet réduire le nombre de collectes et donc l'émission de CO2 pour nos transporteurs.

Nos prestataires actuels (Chronopost et Fedex principalement) ont chacun un programme de modernisation de leur parc de camions. Ils proposent des véhicules écologiques (routage au gaz, véhicules électriques pour les livraisons en ville, …)

Les réunions commerciales des commerciaux itinérants, initialement mensuelles, se tiennent une fois tous les deux mois. Diminuant ainsi leurs déplacements, les commerciaux contribuent de manière tangible à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est lors de ces réunions que les consignes « Eco-conduite » sont transmises.

Lors du renouvellement du parc automobile, des véhicules dont le taux de CO2 est faible ont été choisis.

Le parc s'est aussi doté d'un véhicule hybride pour la région parisienne. D'autres véhicules de ce type pourraient être acquis si leur autonomie s'accroit.

XIII – IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

XIII. a – En matière d'emploi et de développement régional

L'entreprise est située en Seine Saint Denis, département qui souffre d'une image négative malgré le réel potentiel dont il jouit.

La société s'attache donc à ancrer son implantation régionale et ce depuis plus de 20 ans en privilégiant ses relations avec des sous-traitants locaux et en employant des collaborateurs issus majoritairement des communes environnantes de Pantin. Elle collabore avec les entreprises et organismes locaux tels que les sociétés d'intérim, de transport, les administrations …

XIII. b – Sur les populations riveraines ou locales

L'entreprise emploie naturellement des salariés résidants dans le département (39 salariés.)

D'autre part, la présence de l'entreprise et de sa population sur la ville de Pantin enrichit la vie économique de manière directe et indirecte : apport d'une consommation au quotidien (restaurants, supermarché, sociétés de services, ….)

XIV – RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, ASSOCIATION D'INSERTION …

XIV. a – Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

A titre d'exemple, voici deux organismes avec lesquels nous entretenons un lien régulier :

Relation avec *Pôle Emploi* :

Une relation constante avec l'agence Pole Emploi de Pantin est maintenue afin d'entretenir un référentiel d'outils auquel l'entreprise peut avoir recours :

- La plateforme de recrutement en ligne de Pôle Emploi,
- l'Evaluation en Milieu de Travail Préalable au Recrutement : un outil qui permet de tester un candidat dans l'entreprise en situation réelle de travail,
- la Préparation Opérationnelle à l'Emploi et l'Action de Formation Préalable au Recrutement : ces dispositifs visent à adapter les compétences des salariés aux besoins des entreprises. Salariés et entreprises bénéficient de l'accompagnement d'un conseillé et du financement de la formation par Pole Emploi,
- les ateliers de présélection de candidats organisés sur le site de Pôle Emploi,
- …

Adhésion avec l'association *FICIME* (Fédération des entreprises Internationales de la Mécanique et de l'Electronique) :

Cette organisation professionnelle propose à ses adhérents :

- Des conseils juridiques, sociaux, fiscaux, techniques et douaniers,
- une veille réglementaire,
- des réunions d'information régulières sur les dossiers d'actualité, auxquelles Innelec Multimédia participe,
- des formations,
- une bourse d'emploi.

XIV. b – Les actions en partenariat ou de mécénat

Innelec Multimédia apporte un soutien financier sans contrepartie dans différents domaines, la recherche, l'éducation, l'environnement, le sport, la solidarité …

Voici quelques associations qui bénéficient de ce soutien :

- IFRAP, Fondation pour la Recherche sur les Administrations et les politiques publiques,
- Médecins Sans Frontières, association qui agit pour apporter soins et secours aux populations affectées par des crises,
- Les Enfants Avant Tout, association agissant en faveur d'actions d'aide aux enfants orphelins ou en difficultés de l'adoption,
- Arc en Ciel, association créée par un groupe de parents dans le but de trouver une solution pour la prise en charge de leurs enfants lourdement handicapés. Cette association organise notamment des sorties, des fêtes … pour ces enfants,
- Collége et lycée Saint Stanislas de Nantes, sponsoring de l'équipe du Trophée des Lycéens
- Musiquelaine, association dont l'objet est de promouvoir des artistes musiciens, interprètes, compositeurs, chanteurs lyriques, solistes …
- Centre Français de Protection de l'Enfance. Des salariés Innelec Multimédia ont participé à une course en faveur de cette association qui développe le parrainage de proximité pour des enfants défavorisés.
- Distribution à titre gracieux du CD des «Enfoirés ». (Produit des ventes versé au profit de l'association les « Restos du cœur »)
- …

XV – SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS

XV. a – Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux ou environnementaux

L'entreprise se préoccupe des enjeux sociaux et environnementaux dans ses choix et ses actions, elle agit en ce sens dès que cela est possible et reste à l'écoute si de nouvelles démarches s'avèrent pertinentes.

XV. b – Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations fournisseurs avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'entreprise travaille avec de grands groupes tels que Nintendo, Microsoft, Ubisoft, Electronic Arts, Sony, Warner Bros …
Une grande confiance est accordée à ces groupes qui présentent des garanties sociales et environnementales de par leur taille et leur renommée internationale. Ces garanties se retrouvent au travers de leur charte et font office de références.

Aussi, la responsabilité de l'entreprise est maintenant engagée dans le cadre des achats impliquant un process de fabrication.

La provenance des produits est soit locale (France), soit européenne, soit mondiale (Chine, USA, Philippines).

Dans le cadre des différents partenariats établis, les départements Sourcing, E-cig et Objets connectés intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques.

Lors des déplacements chez les différents fournisseurs, chacun veille à ce que les usines et partenaires soient sélectionnés tant sur le respect de la conformité et de la sécurité des produits que sur les critères sociaux et environnementaux. Ainsi, lors de ces mobilités internationales, une attention particulière est apportée à la bonne mise en place de l'intégration unique de salariés en droit de travailler (16 ans en Chine). L'âge des employés est directement demandé sur les chaines d'assemblage. Il est vérifié également que les locaux jouissent d'une hygiène et d'un respect sanitaire important. Des usines de cigarette électronique n'ont pas été sélectionnées en raison de ces critères choisis. Les usines dont les employés sont protégés (notamment par le biais d'équipement sécurisants type masque, ceinture et lunettes, chaussures de protection, sas de dépressurisation, moyens anti-court circuits, grilles d'aspiration etc…) sont sélectionnées.

La qualité des process de fabrication et d'assemblage (normes ISO, conformité CE, ROHS, REACH etc.) est également regardée.

Pour de nouveau fournisseurs Chinois, dans le cas où l'usine n'a pas pu être visitée, les acheteurs demandent à une collaboratrice chinoise de se rendre sur le site et de prendre des photos pour obtenir un aperçu. La visite de l'usine a lieu lors d'un prochain déplacement.

Pour exemple, lors d'une visite pour une recherche d'imprimerie pour des packagings, les collaborateurs de la société ont noté que les conditions de travail ne correspondaient pas à notre cahier des charges. Les employés pouvaient se blesser très facilement et très gravement en raison de l'obsolescence des machines et de l'insalubrité des conditions de travail. Cette imprimerie n'a pas été retenue.

Perspectives :

Dans le cadre de la formalisation de ces projets, les membres du département Sourcing s'engagent à mettre en place des tableaux de bord pour vérifier avec certitude que les différents collaborateurs des prestataires sont en accord avec les prérogatives de responsabilité économique et sociale.

Projet :
Le département Sourcing met en place des questionnaires / audits qui seront réalisés lors de ses déplacements et fera effectuer un examen préalable des potentiels fournisseurs par des collaborateurs Innelec Multimédia résidant en Chine.
Des comptes rendus précis seront rédigés, photos à l'appui, sur l'aspect social et environnemental (inspection sanitaire et hygiène des usines/locaux, conditions de travail, respect de l'âge légal, sécurité des employés…). Lors des contrôles qualité mis en place par des organismes d'inspection avec qui l'entreprise travaille (AQF, Asian Inspection), il sera demandé, outre le contrôle qualitatif des produits, des contrôles sur les aspects cités précédemment par le biais d'audits et de rapports détaillés.

Le département e-cig met en place une Supplier Chart Agreement (contrat d'achat) incluant toutes les responsabilités sociales et environnementales requises.

XVI – LOYAUTE DES PRATIQUES

XVI. a – Actions engagées pour prévenir la corruption

Chartes & valeurs de la société.

Extrait du règlement intérieur :
Art. 6. Exécution loyale des contrats de travail
« Les salariés ne doivent accepter aucun cadeau de la part des fournisseurs, des clients, et d'une manière générale, de tout prestataire ou soumissionnaire, sans l'autorisation de leur responsable hiérarchique qui doit lui-même en référer à la direction avant d'obtenir un éventuel accord. »

Extrait de la charte entreprise :
Quand on s'engage c'est du sérieux
« Nous ne prenons aucune liberté avec l'intégrité. Nos actions et comportements sont fondés sur une intégrité rigoureuse, unique gage de la confiance qui conditionne notre pérennité. »

XVI. b – Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

NORMES EUROPEENNES :
Dans le cadre du développement et de l'importation de produits sous la marque KONIX, KONIX Mobilité et KONIX Simple Care, mais également sur les marques importées de pays hors CEE, Innelec s'assure que tous les produits sont conformes aux normes européennes CE et ROHS applicables.

Les acheteurs en charge de ces produits ont suivi une formation sur les normes et avant toute importation, les usines ou fournisseurs situés hors CEE doivent nous fournir les certificats de conformité ainsi que les rapports de test.

Si nécessaire nous faisons également appel au support technique et juridique de la FICIME.

REGLEMENTATION RCP, SCRELEC et DEEE :
Afin de se conformer aux réglementations en vigueur sur certaines catégories de produits, Innelec est enregistré auprès d'organismes. Innelec déclare les importations et les ventes réalisées sur les produits soumis à réglementation, s'assure de la facturation, de la collecte et du reversement des différentes taxes ou contributions applicables.

RCP (rémunération copies privées) : concerne essentiellement les supports de stockage.
SCRELEC : concerne les piles et batteries, financement du recyclage.

DEEE : contribution aux recyclages des produits électriques et électroniques, concerne tous les produits fonctionnant grâce à un courant électrique.

XVI. c – Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Aucune action formelle n'est véritablement engagée au titre du présent, en faveur des droits de l'homme. L'engagement de la société en ce domaine est spontané depuis sa création.

La rédaction de ce document a nécessité investissement, implication et adhésion de plusieurs collaborateurs de l'entreprise et de certains membres du comité de direction.
Elle a permis d'établir une cartographie du travail déjà réalisé en matière sociale, environnementale et sociétale par l'entreprise et de mesurer les progrès réalisés.
Durant l'exercice 2014 – 2015 l'existant a été consolidé par la mise en place de nouveaux indicateurs, d'outils de sensibilisation sur la responsabilité de chacun et une invitation à la réflexion pour aller plus loin.
Cette dynamique perçue comme un levier de performance pour l'entreprise et un outil fédérateur sera poursuivie au cours des exercices suivants.
L'important est d'emprunter ce chemin :
« Un voyage de mille lieues a commencé par un pas. »
Proverbe chinois

NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Période du reporting :

Les données de ce rapport font référence à l'exercice du 01/04/2014 au 31/03/2015.

Certaines données non communiquées sur le précédent rapport pour des raisons techniques, ont été intégrées au rapport 2014 – 2015, pour être conforme aux recommandations réglementaires.

Périmètre du reporting :

Les analyses et indicateurs sociaux présentés dans ce document ne concernent que la structure Innelec Multimédia. Soit 147 salariés au 31 mars 2015.

Les entités suivantes ne sont pas prises en compte :

- Jeux Video And Co (19 salaries)
- Multimedia Distribution Afrique (1 salarié)

Sources de donnée des Informations du reporting :

La base de données principale pour l'établissement des statistiques de ce document est SAGE (Logiciel de paie).

Définitions des indicateurs RH publiés :

- Effectifs au 31/03/2015 et indicateurs dérivés : les chiffres sont calculés sur la base des CDI et CDD présents au 31 mars. Les stagiaires effectuant un stage d'une durée de plus de deux mois, les employés en congé parental ou en arrêt longue maladie et les salariés en contrat de professionnalisation sont inclus. Les stagiaires (dont la durée du stage est de moins de 2 mois) et les intérimaires sont exclus, ainsi que les personnes qui reçoivent une indemnisation de non-concurrence. Les effectifs dont le contrat prend fin le 31/03 sont comptabilisés dans l'exercice actuel.
- Recrutements, Départs et Licenciements : l'indicateur inclut tous les mouvements (entrées et sorties) entre le 01/04/2014 et le 31/03/2015. Les sorties sont déclarées par motif dans l'état de mouvement du personnel (du système du paie). Les changements des contrats CDD vers CDI ne sont pas comptabilisés comme des entrées ou sorties.
- Taux d'absentéisme : Nombre d'heures d'absence / (Effectif moyen*Nombre de jours ouvrés de l'année*7 heures par jour).
  Le nombre des heures d'absence se calcule de la manière suivante :
  Durée de l'absence < 1 mois : 7 heures d'absence par journée ouvrée non travaillée.
  Durée de l'absence > ou = à 1 mois : 151.67 heures d'absence. (Soit le nombre d'heures forfaitaires rémunérés par mois pour un temps complet)
- Taux de fréquence : Accidents avec arrêt/heures travaillées*1 000 000
  Les accidents sans arrêt ne sont pas pris en compte.
- Taux de gravité : Jours d'arrêt calendaires/heures travaillées * 1000
  Les accidents sans arrêt ne sont pas pris en compte et le jour de l'accident n'est pas comptabilisé dans l'arrêt.
- Heures de formation : l'indicateur proposé inclut toutes les formations réalisées par les salariés au cours de l'année fiscale, y compris les formations des employés sortis des effectifs au 31 mars 2015.
  Les heures DIF sont comptabilisées.
  1 jour de formation est équivalent à 7 heures.

Définition des indicateurs Environnementaux publiés

Consommation d'électricité :
Sources des données : factures EDF mensuelles.
Périmètre du reporting : bureaux + 3 entrepôts situés à Pantin.

Informations communiquées dans le document :

En raison de sa taille, de son emplacement géographique et de son activité, la société n'est pas en mesure de fournir d'informations sur les thèmes suivants :

- « Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours ». Il n'y a pas de provision et pas de garantie.

- « L'adaptation aux conséquences du changement climatique » : cette thématique n'est pas pertinente par rapport à l'activité de l'entreprise.
- « L'utilisation des sols » : l'impact sur l'utilisation des sols est limité par rapport aux activités et aux bâtiments occupés par le groupe (un site principal ; uniquement bureaux et stockage).
- « La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité » : pas ou peu de nuisance sonore en raison de l'activité de l'entreprise
- « Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité » : non applicable pour l'entreprise en raison de son activité.
- « Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement », « La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales » : impact environnemental du groupe limité compte tenu de ses activités (essentiellement des bureaux).

Thématiques Grenelle II	**Numéro/nom du chapitre dans le rapport Innelec**
Eléments méthodologiques	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
INFORMATIONS SOCIALES	
Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	I. a
Les embauches et les licenciements	I. b
Les rémunérations et leur évolution	I. c
Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	II. a
L'absentéisme	II. b
Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	III. a
Le bilan des accords collectifs	III. b
Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	IV. a
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	IV. b
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	IV. c
Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	V. a
Le nombre total d'heures de formation	V. a
Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	VI. a
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	VI. b
La politique de lutte contre les discriminations	VI. c

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives…	
au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	VII
à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	VII VII
à l'abolition effective du travail des enfants	VII
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement	VIII. a
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	VIII. b
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	VIII. c
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
Pollution et gestion de déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	IX. a
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	X. a
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	X. b
L'utilisation des sols	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	XI. a
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Note Méthodologique du reporting Social et Environnemental
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
en matière d'emploi et de développement régional	XIII. a
sur les populations riveraines ou locales	XIII. b
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	XIV. A
Les actions de partenariat ou de mécénat	XIV. b

Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	XV. a
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	XV. b
Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	XVI. a
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	XVI. b
Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	*XVI. c*

Innelec Multimédia

Société Anonyme

Centre d'activité de l'Ourcq
45, rue de Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2015

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activité de l'Ourcq
45, rue de Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Innelec Multimédia désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

[1] **dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr**

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre juin et juillet 2015 pour une durée d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

---

[2] **ISAE 3000 –** ***Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information***

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Au niveau de l'entité consolidante, qui est la seule couverte par le reporting comme le précise la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion et pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. Cette entité représente 100% des informations quantitatives publiées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

---

[3] **Informations qualitatives :** Gestion de compétences en lien avec la diversification des activités ; Mesures prises pour limiter les émissions de GES ; Modalités de sélection des fournisseurs par le département sourcing ; Description et importance des principales activités sous-traitées (transport des marchandises).
Information quantitative : Effectif au 31.03 ; Répartition par statut ; Nombre de recrutements, par type de contrat ; Nombre de sorties, par motif ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence ; Taux de gravité ; Nombre de maladies professionnelles ; Budget dédié à la formation ; Nombre d'heures de formation ; Consommation d'électricité.

Nous estimons que les travaux réalisés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2015

L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Julien Razungles
Associé

Julien Rivals
Associé, *Sustainability Services*

ANNEXE 2 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 467 266	2 502 685	2 522 479	2 534 753	2 541 538
Nombre d'actions ordinaires	1 612 592	1 635 742	1 648 679	1 656 701	1 661 136
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	143 601 071	142 240 902	139 909 809	126 014 861	113 929 495
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	2 684 868	2 731 534	3 169 571	2 305 931	-1 846 898
Impôts sur les bénéfices	717 829	754 452	800 727	472 270	82 671
Participation des salariés	99 376	111 495	130 141	0	0
Résultat après impôts, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	937 272	687 977	717 795	671 497	-1 507 326
Résultat distribué	1 112 366	403 673	406 503	398 378	
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	1,16	1,14	1,36	1,11	-1,16
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	0,58	0,42	0,44	0,41	-0,91
Dividende attribué	0,70	0,25	0,25	0,25	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	151	148	143	141	145
Montant de la masse salariale	4 910 022	5 142 953	5 044 598	5 005 718	5 471 382
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 188 574	2 413 131	2 406 567	2 255 791	2 377 049

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

AINSI QUE SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE INNELEC MULTIMEDIA

Rapport présenté au Conseil d'Administration du 9 juillet 2015 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, telles que décrites au paragraphe 4.4

Le code de gouvernement auquel se réfère la société est le Code AFEP-MEDEF. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le Conseil d'Administration a adopté ce Code de Gouvernement ; il a émis toutefois des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévu à l'article L 225-37 / L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquelles cette recommandation du Code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société. Actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 2 534 753 euros cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud
Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.
Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.
Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Jean-Charles THEBAUD
Nommé lors de l'AGO du 18 septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Valérie DELPECH
Ayant précédemment occupé divers postes de Direction au sein du Groupe Galeries Lafayette et Casino (Go Sport),
Nommée lors de l'AGO du 18 septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE
Précédemment Chef d'entreprise
Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.
Régulièrement renouvelée depuis,
Et en dernier lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON
Directeur associé de la société Eclegui Consultants
Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.
Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 18 Septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Christian TELLIER
Précédemment directeur de clientèle des services financiers NATIXIS
Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 031 mars 202.

Administrateur : Pascal RIALLAND
Directeur Général de la société VIRGIN MOBILE
Nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Septembre 2010
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Mars 2016.
Monsieur Pascal Rialland a remis sa démission d'administrateur le 1er avril 2015. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2015 a coopté en remplacement de Monsieur Rialland, Monsieur Albert Benatar. La durée du mandat de Monsieur Benatar est celle prévue pour le mandat de Monsieur Rialland ; ce mandat expirera donc lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1er Novembre 2010. Le mandat de Monsieur Berthou arrivait à échéance avec l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014. Au cours de sa séance du 8 juillet 2014, le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Berthou jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2018.

1.2 Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Albert Benatar apporte ses compétences en matière de marketing national et international.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD apporte des compétences dans le domaine de la connaissance des besoins de la clientèle et des modes de consommation.

Madame Valérie DELPECH apporte des compétences dans le domaine du category management et la connaissance des typologies d'enseignes de distribution et de leur dynamique.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/14 au 31/03/15 le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois :

- 18 juin 2014

Examen des comptes et bilan de l'exercice clos le 31/3/2014
Ordre du jour de l'Assemblée Générale
Proposition de nouveaux administrateurs

- 8 juillet 2014

Approbation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place.
Renouvellement du mandat de Mr Nicolas Berthou

- 30 juillet 2014

Cooptation de Madame Valérie Delpech, nouvel administrateur
Projet d'acquisition

- 18 septembre 2014

Réélection de Mr Denis Thébaud comme Président Directeur Général
Fixation du prix de réinvestissement du dividende en action

- 24 septembre 2014

Reporting financier
Reporting commercial
Focalisation sur l'activité mobilité
Plan de transformation d'Innelec Multimedia

- 23 octobre 2014

Enjeux avec un éditeur important

- 10 décembre 2014

Examen des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2014
Perspectives pour le second semestre
Présentation de l'activité e-cigarette
Conclusion sur les performances du semestre et priorités d'actions

- 26 mars 2015

Présentation des résultats à fin janvier (10 mois)
Budget 2014-2015
Présentation sur la mobilité et les objets connectés
Conclusion sur la performance des dix derniers mois et priorités d'actions.

- 30 mars 2015

Vente de 1 000 000 de titres Xandrie

Les jetons de présence sont de 6 000 euros par administrateur.

Au 31/03/2015 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON		33
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE		7 862
Monsieur Christian TELLIER		25
Monsieur Pascal RIALLAND		579
Madame Valérie DELPECH		0
Monsieur Denis THEBAUD (de façon directe ou indirecte)		1 063 079
Dont Monsieur Jean-Charles THEBAUD	Nu propriété	48 186
	Pleine propriété	6 689

2- **Limitations apportées par le Conseil d'Administration**

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

3- Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

4- Procédures du contrôle interne

4.1 Préambule

4.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne

Définition du contrôle interne.

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- *Le contrôle interne selon l'IFACI :*

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :
1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
2/ les informations financières sont fiables ;
3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- *Limites du système de contrôle interne*

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

4.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration, le 17 juin 2015 dans une version préliminaire puis le 9 juillet 2015 dans sa version définitive.

4.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

4.1.4 Rémunération du Président

Le conseil d'Administration du 05 Juillet 2013 a décidé de maintenir la rémunération du Président à 12 600 euros payée sur 12 mois soit 151 200 euros par an.

En outre, sa rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé de la société sera déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros.
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros.
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros.
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros.
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros.
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 160 000 euros.
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 175 000 euros.
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 190 000 euros.

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions ont pris effet le 1er avril 2009.

Avantages en Nature : Néant
Les mandataires sociaux touchent des jetons de présence à hauteur de 6 000 euros par an.

4.2 Présentation des principaux facteurs de risques

4.2.1 Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients important**s** ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage

industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clé de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

4.2.2 Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistante du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large. .
A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement
A cette occasion, nous élargirons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

4.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

4.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Ce sont le Président du Groupe, le Directeur Général Délégué, le Directeur Administratif et Financier, le Responsable Comptable et Financier, le Directeur des Opérations / contrôle de gestion, les Responsables des Business Units, les Responsables Commerciaux, le Responsable Logistique, le Directeur Général Délégué pour les filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO, le cabinet d'expertise comptable du groupe, les commissaires aux comptes, l'avocat de la société, les cabinets d'audit extérieurs qui peuvent être missionnés par le Conseil d'Administration ou le Président.

Le Directeur Général Délégué reporte directement au Président.

Tous les responsables opérationnels (soulignés) reportent directement au Directeur Général Délégué, la présidence des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO est également assurée par le Président du groupe. Le cabinet d'expertise comptable intervient à chaque arrêté trimestriel dans le cadre de l'élaboration des comptes consolidés. Les deux commissaires aux comptes se répartissent le contrôle et la validation des comptes et réalisent en cours d'année des missions d'audit sur des points particuliers qui donnent lieu à l'émission de rapports écrits et recommandations.
Les cabinets d'audit extérieurs aident le conseil d'administration à obtenir un avis indépendant et qualifié sur l'organisation, les forces et faiblesses de l'entreprise et les améliorations à mettre en place. Le Président peut aussi missionner des cabinets d'audit extérieurs sur différents sujets où il a besoin d'un avis et d'expertises extérieures à l'entreprise.
L'avocat auquel la société fait appel est le même depuis plus de 25 ans et intervient dans plusieurs domaines.

4.3.2 Informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.3.2.1 Contrats avec les clients : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

4.3.2.2 Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

4.3.2.3 Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

4.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.
Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :
Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.
Le responsable logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.
Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

4.3.2.5 Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du responsable logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.
Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.
Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

4.3.2.6 Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

4.3.2.7 Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

4.3.2.8 Risque lié à la gestion des actifs : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du Directeur administratif et financier et du responsable comptable et financier qui fournissent au

Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.
Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.
Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société
Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations / contrôle de gestion.

4.3.2.9 Risque lié au transport : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au directeur administratif et financier.
L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 4.3.1.
À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.
À compter de l'exercice 2013/2014 il a été créé un poste de directeur administratif et financier qui reporte au Directeur Général Délégué. Ses efforts ont porté sur un renforcement du processus budgétaire, l'établissement de situations mensuelles et un suivi hebdomadaire de la trésorerie.

4.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Pour Innelec Multimédia :
L 'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.
Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.
Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.
Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le directeur général délégué a repris la responsabilité des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

La filiale INNOWEAR a été mise en sommeil. Sa liquidation a été demandée aux autorités suisses. La clôture définitive de cette filiale est intervenue à la fin de l'exercice 2014/2015.

4.4.3 Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.
Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du président du groupe.

4.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permets un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

4.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.
Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert-comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.
Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

5- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2015. Plan d'actions pour l'exercice 2015/2016

5.1 Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :
les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.
Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat…
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance, …….
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,….
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,…..
- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie….)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, …)

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2013/2014, divers contrôles ont eu lieu concernant Xandrie pour s'assurer que toute la chaîne comptable, bancaire, reflétait bien l'ensemble des transactions réalisées avec notre ERP Sage X3.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.
Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

5.2 Systèmes d'information

5.2.1 Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.

- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité est prévu le samedi 04 Août 2012.
- Le test de plan de reprise d'activité du samedi 04 Août 2012 s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.

5.2.2 Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous

Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un worflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête seront analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 sera mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 sera marquée par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs).

5.2.3 Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.
Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.
La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.
La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).
L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.
Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.
L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).
Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

*Entreprise Ressource Planning

Monsieur Denis THEBAUD

Président du Conseil d'Administration

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

45, rue Delizy
93692 PANTIN CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 mars 2015

Mazars-SPCC
2, rue des Boulets
92156 Suresnes

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme
45 rue Delizy
93692 PANTIN CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 mars 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

Mazars-SPCC	Deloitte & Associés
Bertrand MICHAU	Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Rapport du Conseil d'Administration sur les options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés

Exercice clos le 31 mars 2015

Assemblée Générale du 22 septembre 2010

Date du conseil d'administration	**7 février 2012**
Nombre d'actions pouvant être acquises	2 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	2 000
Les dix premiers salariés	0
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	21 juin 2016
Date d'expiration	20 juin 2018
Prix d'achat	8,63 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	0
Options restantes	2 000

Date du Conseil d'administration	**27 mars 2012**
Nombre d'actions pouvant être acquises	3 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	3 000
Les dix premiers salariés	0
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	27 mars 2017
Date d'expiration	26 mars 2019
Prix d'achat	5,95 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	0
Options restantes	3 000

Assemblée Générale du 24 septembre 2008

Date du Conseil d'administration	**7 juillet 2010**
Nombre d'actions pouvant être acquises	10 000
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	0
Les dix premiers salariés	9 000
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	7 juillet 2015
Date d'expiration	6 juillet 2017
Prix d'achat	7,53 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	3 000
Options restantes	5 500

Assemblée Générale du 27 septembre 2006

Date du Conseil d'administration	**6 mai 2008**
Nombre d'actions pouvant être acquises	16 800
Dont nombre d'action pouvant être acquises par :	
Les mandataires sociaux	0
Les dix premiers salariés	6 900
Les salariés des sociétés liées	0
Point de départ de l'exercice des options	6 mai 2013
Date d'expiration	5 mai 2015
Prix d'achat	16,58 Euros
Options exercées au 31 mars 2012	0
Options annulées durant l'exercice	2 000
Options restantes	14 800

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 22 septembre 2015

Projet de Résolutions

Première résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration, les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte nette de 1 507 326 €.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2015, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net après impôts de 84 755 € .

Troisième résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'affecter la perte sociale de l'exercice soit 1 507 326 € au compte report à nouveau qui sera réduit de 11 468 025 € à 9 960 699 €.

Quatrième résolution : Distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide de distribuer un dividende de 0,25 € par action, soit à concurrence de 396 982,50 €, étant entendu qu'il est tenu compte du fait qu'au 31 mars 2015 la société détenait 73 206 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la

société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

Le paiement du dividende sera prélevé sur le compte report à nouveau qui sera ainsi réduit de 9 960 699 € à 9 563 717 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (en €)	
2011-2012	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2012-2013	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2013-2014	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI

<u>Cinquième résolution : Option pour le paiement du dividende en actions</u>

L'assemblée Générale, statuant ordinairement, décide que l'option pour le paiement du dividende en action devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 24 septembre 2015 et le 10 octobre 2015. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.
Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.
Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1er avril 2015
Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra, à son choix, le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou bien le nombre d'actions immédiatement supérieur contre paiement par lui d'une soulte en espèces.
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatifs au capital social.

<u>Sixième résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement</u>

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4

dudit Code s'élèvent à un montant global de 26 875 Euros qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 Euros.

Septième résolution : Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Huitième résolution : Conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Neuvième résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité au cours de l'exercice 2014-2015, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 Euros.

Dixième résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014 pour une durée de 18 mois, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règle prévue par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 73 206 actions au 31 mars 2015, un programme d'un montant maximum de 1 858 160 Euros.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 21 mars 2017.

Onzième résolution: Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation

Cette autorisation est valable dix- huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 21 mars 2017.

Douzième résolution: Ratification de l'augmentation de capital

L'Assemblée Générale, statuant extraordinairement, constatant la création de 4 435 actions nouvelles de 1,53 Euros de nominal à la suite de l'exercice par les actionnaires de l'option offerte du paiement du dividende de l'exercice 2013-2014 en actions, ratifie l'augmentation de capital qui en a découlé, portant celui-ci de 2 534 753 Euros à 2 541 539 Euros soit une augmentation de 6 785,55 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ses statuts en leur article 6 en ajoutant le paragraphe qui suit :

« L'assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2015 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2014 à la suite de la création de 4 435 actions nouvelles en paiement du dividende afférent à l'exercice »

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 2 541 539 Euros divisé en 1 661 136 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 Euros »

Treizième résolution : Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation intervenue par décision du Conseil d'administration le 17 juin 2015 et nomme comme administrateur Monsieur Albert Benatar né le 9 décembre 1951 domicilié Avenue des Chalets, 2 Bruxelles 1180 Belgique 231837 en remplacement de Monsieur Pascal Rialland et pour la durée de son mandat restant à courir soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur la comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Quatorzième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 2 534 753 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

LISTE DES ADMINISTRATEURS
Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2015

Président Directeur Général :

Denis THEBAUD.

Désigné comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des Statuts le 1er août 1983,
Régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008
Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 septembre 2014.
Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Président Directeur Général d'Innelec Multimédia,
Président de la SAS Innelec Technologies,
Président de la SAS Innelec Services,
Président de la SAS Jeux Vidéo and Co,
Administrateur d'Acsys,
Membre du Conseil d'administration d'I.D.M,
Président du Conseil de surveillance de la SA Focus Home Interactive,
Gérant de la société civile Nabuboto,
Gérant de la société civile Participation Financière de l'Erdre,
Gérant de la SCI Innobat,
Président de la SA Xandrie,
Président de Numeric Pipeline,
Gérant de M.D.A.,
Président de Konix Interactive Ltd.

Administrateur :

Marie-Christine MORTEAU épouse FAURE

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des Statuts le 1er août 1983,régulièrement renouvelée depuis,
Et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 septembre 2014

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur de la SA Xandrie

Administrateur :

Jean-Pierre BOURDON

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques-Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.
Régulièrement renouvelé depuis et en dernier lieu lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014.
Expiration de son mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Président du Directoire de la SA Focus Home Interactive
CEO de la Société Focus Home Interactive USA,
Administrateur de la SA Xandrie

Administrateur :

Christian TELLIER

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996. Renouvelé régulièrement depuis et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 septembre 2014
Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Vice-Président du Conseil de surveillance de la S.A. Focus Home Interactive,
Administrateur de la SA Xandrie

Administrateur :

Madame Valérie DELPECH :

Cooptée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31 juillet 2014, ratifié par l'AGM du 18 septembre 2014.

Expiration de son mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur :

Monsieur Jean-Charles THEBAUD :

Nommé administrateur par l'AGM du 18 septembre 2014.

Expiration de son mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur d'Innelec Multimédia,
Administrateur de la SA Xandrie.